

CONFRONTATIONS EUROPE

Trimestriel - Janvier-Mars 2019

LA REVUE

Numéro 124 - Prix : 7,50 €



2019

LE SURSAUT ?

DANS CE NUMÉRO

Un entretien exclusif avec **Michal Kurtyka**,
vice-ministre polonais de l'Environnement
et président de la COP24



AXA Research Fund : une initiative unique de soutien privé à la recherche scientifique

AXA Research Fund est né de la conviction que la recherche scientifique est clé dans la construction d'une vie meilleure.

Cette initiative de mécénat d'AXA vise à contribuer au progrès sociétal en finançant des projets de recherche d'excellence et en encourageant les chercheurs à partager leur travail avec la société.

Elle soutient des projets innovants dans le domaine de l'environnement, la santé, les nouvelles technologies, et la socio-économie.

Depuis 10 ans

Plus de
560
projets de recherche
soutenus

Dans
35
pays

Par des
chercheurs de
58
nationalités

180 M€
engagés

En savoir plus



axa-research.org



#AXARF
[@AXAResearchFund](https://twitter.com/AXAResearchFund)

POUR UN VRAI DÉBAT SUR L'EUROPE



Hervé Jouanjean,
vice-président de
Confrontations Europe

Dans quatre mois, les citoyens français éliront leurs représentants au Parlement européen. Les États membres ont confié des compétences majeures à l'Union européenne et à ses institutions. Aucun citoyen ne peut s'en désintéresser. Et pourtant...

Et pourtant tout risque de tourner encore une fois autour de débats franco-français sur la politique française et l'opportunité ou non de poursuivre la construction européenne. Signe d'un malaise profond, d'une France qui ne s'aime pas et qui n'en finit pas de réveiller ses vieux démons, d'un État qui ne parvient pas à se réformer. Quand j'observais la situation depuis Bruxelles, il m'est souvent arrivé de constater que le comportement de la France et celui du Royaume-Uni avaient sur le fond bien des points communs, avec des intérêts différents certes et, surtout, l'une sur une île et l'autre sur le continent avec les conséquences

géopolitiques que cela impliquait. Historiquement deux grands pays, deux grands empires il n'y a pas si longtemps que cela. Chacun à sa manière a cherché à se projeter dans le rêve d'un futur tout aussi glorieux et à bien des égards nos États n'ont pas été en mesure de mener à bien l'opération de renaissance qu'imposait l'émergence d'un nouvel environnement mondial aux plans économique et politique. Nul doute que nos glorieux ancêtres auraient attendu mieux de nous. Nul doute que nous pouvons y parvenir.

La construction européenne a initialement été une immense opération de paix et de réconciliation, construite sur les réalités de vie économique qui ont permis de la consolider dans le temps. Elle a été un instrument de renouveau et d'enrichissement incomparable qui force l'admiration du monde. Elle a été l'ambition qui a permis de ramener à la démocratie les anciens pays d'Europe de l'Est. Ceux qui ont lancé ce projet ont eu le courage fou d'aller serrer la main de l'autre, de celui avec qui il avait fait la guerre.

Bien des problèmes français résultent de ces longues périodes de rêve au cours desquelles certains ont cru qu'invoquer les manes du passé et payer pour rendre le chômage supportable socialement suffirait à leur survie politique. Les réponses se trouvent au niveau national dans l'éducation, la formation, la recherche, tout ce qui renforce la compétitivité de l'économie et permettra de vaincre le chômage, de distribuer des salaires décents et de sauvegarder une solidarité nationale. Elles se trouvent aussi au niveau européen qui permet à la France de participer à un espace de pouvoir, au sein duquel elle compte, et susceptible d'imposer son point de vue au niveau mondial face aux États-Unis, à la Chine, bientôt à l'Inde, au Brésil ou à l'Indonésie sans parler de ces nouveaux pays virtuels que sont les géants de l'ère du numérique. Dans bien des domaines, la base de notre souveraineté est l'Europe : la force du marché intérieur auquel nos amis britanniques s'accrochent désespérément, une économie numérique performante où l'homme trouve sa place conformément aux valeurs européennes, l'environnement, fondamental pour la survie de l'espèce humaine, pour lequel la voix forte et respectée de l'Europe est essentielle, une politique de migrations respectueuse, solidaire et ferme, les enjeux de sécurité et de défense à propos desquels une conscience structurée commence à émerger.

En bref, l'intérêt de la France et des Français est qu'un véritable débat ait lieu et de porter au Parlement européen des élus représentant une variété d'opinions qui repoussent un nombrilisme rétréci, s'impliquent dans les groupes politiques et dans les Commissions parlementaires et s'attellent à des dossiers à même de consolider l'Union européenne et ses valeurs sans nier les différences culturelles entre pays européens.

LIBRE PROPOS

p. 4 D'autres options doivent être envisagées, Philippe Herzog

CONFRONTATIONS EN 2019

p. 5 Donnons-nous les raisons d'espérer, Marcel Grignard

L'ENJEU DE COHÉSION

p. 7 Une politique de cohésion ancrée dans les Régions, Stéphanie Von Euw

p. 8 Refaire cohésion en Europe, Confrontations Europe

p. 10 L'entreprise comme acteur du récit européen, Jad Ariss

p. 12 Vers une industrie financière européenne, Édouard-François de Lencquesaing, Jean-Robert Leonhard, Marine Pouzoulet

p. 14 Brexit : l'accord de sortie... ? Hervé Jouanjean

p. 16 Les enjeux de la nouvelle commission pour les grandes banques, Dominique Graber

p. 17 Un beau bilan pour l'année européenne du patrimoine culturel, Bruno Favel

EUROPE ET URGENCE ÉCOLOGIQUE

p. 18 Entretien exclusif avec Michal Kurtyka, président de la COP24, Michel Cruciani

p. 20 Réussir la transition vers la neutralité carbone, Morgane Goret-Le Guen, Michel Cruciani

p. 21 Le plus dur reste devant nous, Michel Cruciani, Morgane Goret-Le Guen

L'ENJEU DE SOUVERAINETÉ EUROPÉENNE

p. 22 Comment accroître le rayonnement international de l'euro ? Michel Aglietta

p. 24 Construire la souveraineté numérique de l'Europe, Édouard Simon

CONSULTATIONS CITOYENNES

p. 26 L'Europe et les jeunes, un mariage pas toujours aisé, Marine Pouzoulet

p. 28 Consultations citoyennes : transformer l'essai, Clotilde Warin

CULTURE

p. 30 Le cinéma européen à l'honneur ! Irena Billic

CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE

Fondée par Philippe Herzog et Claude Fischer. Directeurs de la publication : Marcel Grignard et Anne Macey • Rédactrice en chef : Clotilde Warin • Iconographie : Alexis Couette • Secrétariat de rédaction : Rokia Bally • Comité de rédaction : Irina Boulin-Ghica, Olivier Fréget, Marcel Grignard, Philippe Herzog, Hervé Jouanjean, Édouard-François de Lencquesaing, Anne Macey, Patrice Pélissier, Thierry Philippinat, Édouard Simon, Jérôme Vignon, Clotilde Warin • Adresse : 227, bd Saint-Germain, F-75007 Paris. Tél. : 00 33 (0) 1 43 17 32 83. Fax : 00 33 (0) 1 45 56 18 86. Courriel : confrontations@confrontations.org. Internet : confrontations.org • N° CP : 0419 P 11 196. N° ISSN : 1955-7337 • Réalisation : C.A.G., Paris • Imprimeur : R.A.S. (95) • Illustration de couverture : © Fabio Berti/Shutterstock

D'AUTRES OPTIONS DOIVENT ÊTRE ENVISAGÉES



Philippe Herzog
Président fondateur

“ Sur le continent tous les peuples européens veulent massivement rester dans l'Union mais tous sont insatisfaits de sa politique. ”

Le mouvement des gilets jaunes a fait surgir des réalités sociales que les dirigeants du pays ne voyaient pas et une exigence populaire de participation. Emmanuel Macron a reconnu que la révolte était juste et le débat national qui s'engage s'annonce ouvert... mais le Président ne veut pas revenir sur certaines mesures ni changer le cap de son programme. Pourtant le débat devrait aboutir à des corrections et ouvrir d'autres options.

On ne peut pas durablement défendre le pouvoir d'achat et atténuer les inégalités par la dépense sociale dans un pays qui ne crée pas assez d'emplois et de ressources disponibles. L'examen critique de la politique économique doit donc s'inviter dans le débat. Les réformes pour libéraliser le marché du travail et faciliter l'accès à la formation professionnelle et continue sont justifiées mais leurs impacts seront limités par les énormes carences de l'offre de formation. La faiblesse des investissements publics, humains et productifs et de la compétitivité de la France sont des handicaps qu'un pouvoir central prenant appui sur une hyper-administration ne pourra pas lever. Il est crucial de donner pouvoir aux collectivités et aux acteurs territoriaux pour mobiliser les porteurs de projets.

La fiscalité est dans le débat mais cette question est indissociable d'une autre, populaire, « où va l'argent ? ». Le président a préféré miser sur l'entrée des capitaux extérieurs et la confiance des plus fortunés pour financer l'économie française. Il justifie ainsi la suppression de l'impôt sur la fortune, il faudrait au contraire rendre cet impôt incitatif. D'autre part, une compression massive des dépenses administratives improductives permettrait une réallocation des ressources budgétaires, et l'abondante épargne des Français devrait être orientée vers des investissements de long terme dont les coûts et les risques seraient réduits par la mutualisation des ressources. Il est grand temps de faire rentrer la finance en société. La question démocratique est irrépressible, il faut s'attaquer au clivage profond qui s'est creusé entre les « élites » et le « peuple ». La légitimité électorale du pouvoir est réelle mais sa représentativité sociale est faible. La suppression du monopole de l'ENA pour l'accès aux fonctions publiques dirigeantes est donc une revendication juste. L'expérimentation d'un référendum d'initiative citoyenne sera utile si elle ne s'inscrit pas dans l'exercice d'une démocratie directe conçue comme

un contre-pouvoir. Coconstruire implique de s'attaquer à l'élitisme républicain dès l'école, susciter une rotation des rôles dirigeants, assurer l'accès de la société civile aux institutions...

Le rapport de la France à l'Europe ne saurait être absent du débat national et renvoyé aux joutes électorales à suivre. Emmanuel Macron a raison de prôner une « souveraineté européenne » mais nos États nations sont rivaux et non coopératifs et le grand marché est dominé par les puissances financières. Ce sont eux qui font obstacle aux politiques communes. Or, pour créer une volonté d'appartenance à l'Union, elles devraient pouvoir toucher directement les gens dans leur vie quotidienne. Des priorités absolues sont aujourd'hui négligées alors qu'elles toucheraient directement les gens dans leur vie quotidienne : l'accès à un marché européen du travail et de la formation, une éducation européenne, la rénovation de l'habitat et des transports, une division intracommunautaire du travail... Il faut impérativement faire appel aux acteurs de terrain pour qu'ils puissent multiplier les projets en coopérations transfrontières qui créeront les solidarités dont l'Union a besoin.

L'Union devra aussi se doter d'attributs de puissance publique pour être capable d'initier un nouveau régime de croissance en Europe et de devenir un véritable acteur géopolitique : un budget européen, une Union de financement, une stratégie de compétitivité industrielle. Ceci n'est possible que si on entreprend une grande transformation du capitalisme en Europe, car les inégalités de puissance entre les États européens, entre le capital et le travail, sont sources de déséquilibres fondamentaux. Des luttes sociales convergentes doivent s'emparer de ces défis. Elles doivent aussi ouvrir les portes de l'immigration dans une perspective hardie de codéveloppement.

Depuis le traité de Maastricht, les campagnes pour les élections européennes ont été conduites en surjouant un choix entre « pour ou contre l'Europe », alors que nous aspirons tous à l'Europe autrement. Sur le continent tous les peuples européens veulent massivement rester dans l'Union mais tous sont insatisfaits de sa politique. Pour la première fois essayons d'avoir un débat sur les mandats que nous voulons voir assumer demain par les dirigeants des institutions communautaires. Françaises, Français, encore un effort pour devenir Européens ! 🇪🇺

Philippe Herzog, 14 janvier 2019

DONNONS-NOUS LES RAISONS D'ESPÉRER

Après une laborieuse année 2018, l'Europe aborde 2019 dans un climat d'incertitude quant aux conclusions du Brexit et elle va devoir affronter des échéances majeures. Tentons d'éclairer les enjeux avant que nous n'entrons dans le vif d'une campagne qui va conduire à l'élection d'un nouveau Parlement puis à la mise en place d'une nouvelle Commission, avec en arrière-plan ce qui guide le travail de Confrontations.



L'année 2018 n'aura pas permis de franchir d'étapes significatives sur le plan de la construction européenne. Retenons cependant que, bien que l'incertitude soit au plus haut, les pays de l'Union ont été unis sur la gestion du Brexit et le travail mené par Michel Barnier est à saluer. Les États membres ont aussi réagi de manière convergente dans le rapport de force engagé par le président des États-Unis mais sont restés démunis face aux menaces qui pèsent sur les entreprises européennes tributaires du dollar. Ils ont aussi avancé sur la construction d'une politique de défense commune en se dotant du Fonds européen de la défense. Saluons également la mise en place d'une « Autorité Européenne du Travail » qui devrait donner à l'Union européenne les

moyens d'une mise en œuvre efficace des règles renouvelées encadrant la question des travailleurs détachés. On peut aussi évoquer le renforcement de la protection des frontières communes rendu possible grâce à la mission de l'agence Frontex ou la réussite de Galileo, le « GPS européen » dont les signaux sont utilisés par des services de géolocalisation sans que ceux qui en bénéficient en connaissent tous la source européenne. À la veille des élections européennes, le Parlement européen, la Commission, de nombreux think tank vont à raison rendre visibles ce que fait l'Europe pour les Européens et Confrontations y contribuera.

Mais le plus marquant en 2018 a été la persistance, voire l'amplification des difficultés qui se sont fait jour entre Européens, ce qui les a empêchés d'avancer sur des dossiers

vitaux et n'a fait qu'accentuer les risques de délitement. Les États de l'Union se sont révélés toujours aussi divisés sur l'accueil des migrants, et ont été incapables de réformer les règles de Dublin faisant peser sur les pays de première entrée l'examen des dossiers des demandeurs d'asile ou d'harmoniser au niveau européen le droit d'asile. Les États ne sont pas non plus parvenus à s'accorder sur la manière d'aborder la fiscalité des GAFA et les États membres y sont allés en ordre dispersé. Aucune stratégie industrielle digne de ce nom n'a été mise en place face aux offensives des grandes régions du monde. Nous avons une politique « climat » ambitieuse ; la Commission travaille à un scénario de « neutralité carbone » pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré mais cela requiert une mutation radicale de la mobi- ▶▶

►► lité et nous ne sommes pas non plus partis pour maîtriser l'industrie de la batterie...

Pourquoi est-il si difficile d'avancer alors que progresse la conscience de l'interdépendance face aux défis que nous avons à affronter, et que l'Europe fait partie de la solution ? La dernière enquête du Cevipof⁽¹⁾ rappelle que les Français sont de moins en moins nombreux (28 %) à considérer que ce qui se passe dans le monde n'aurait pas d'impact pour eux. Les raisons des blocages sont nombreuses et, des citoyens à la présidence de la Commission, chacun porte une part de responsabilité, mais celle qui incombe aux États membres est majeure. Au sein du Conseil européen, l'intérêt européen passe après leurs intérêts nationaux, quand les intérêts nationaux ne sont pas eux-mêmes relégués derrière des intérêts politiques partisans. L'histoire du référendum britannique convoqué par un Premier ministre dans le but de régler les différends au sein de son parti et aboutissant à plonger son pays dans une grave crise assortie de son lot de difficultés pour tous les Européens est un cas d'école. En fait, les réunions du Conseil européen à Bruxelles sont empoisonnées par le poids des difficultés (voire des crises) politiques nationales, de la montée des replis identitaires dans tous les pays. Une situation qui rend hypothétique leur engagement dans la construction des politiques de l'Union européenne. *A contrario*, ces derniers temps se sont formées des coalitions de blocage : les pays de Visegrad s'opposant farouchement à l'accueil des migrants, les Pays-Bas et les pays nordiques affirmant leur opposition aux transferts au sein de la zone euro souhaités par la France laquelle dépense beaucoup d'énergie sur le sujet dans le franco-allemand sans vraiment convaincre.

Priorités de Confrontations Europe

Tout ceci ne fait qu'illustrer la crise de la démocratie et celle du mode de développement qui se sont progressivement installées au cours des dernières décennies et qui touche l'ensemble du monde occidental. Deux sujets majeurs qui, pour Confrontations Europe, doivent être des priorités dans les débats en vue des élections au Parlement européen avec pour objectif d'apporter pendant le prochain mandat des institutions européennes des réponses aux citoyens européens.

Pour ce faire, nous avons besoin d'une Europe plus politique, respectueuse de ses diversités, capable de consolider nos souverainetés quand les replis nationaux conduiront inéluctablement à leur affaiblissement. Poser ainsi les enjeux pourrait sembler ignorer l'antagonisme profond entre l'aspiration des citoyens à maîtriser localement leur avenir, à préserver leurs cultures avec une souveraineté de plus en plus partagée au niveau européen. Il s'agit au contraire d'en comprendre les raisons et de se donner les moyens de le dépasser. D'une part, parce que si au sein de l'Union européenne nous ne parvenons pas à réduire les concurrences fiscales et sociales, à remettre de la solidarité (autant de paramètres d'un nouveau mode de développement), l'union du marché unique et des libres circulations des biens et des personnes ne résistera pas. Dans le même temps, nous devons prendre à bras-le-corps les défis que nous pose la crise de la démocratie. Ne pas réussir à redonner du souffle à une démocratie représentative critiquée, voire parfois rejetée serait abdiquer au regard de l'histoire et de nos valeurs européennes.

Les derniers Eurobaromètres confirment le fort attachement des Européens à l'Union, à l'euro (c'est le cas de 70 % des Français). La récente enquête du Cevipof confirme que les Français sont largement europhiles (à 42 %, eurosceptiques à 23 %) mais que leur confiance dans les institutions européennes est faible (28 %) et en recul. Les Français sont aussi de moins en moins nombreux (27 %, en recul de 9 % en un an) à considérer que notre démocratie fonctionne bien. Si l'on considère les attentes que les citoyens ont exprimées lors des consultations citoyennes qui se sont déroulées d'avril à octobre 2018 dans 27 États membres⁽²⁾, on comprend que ce ne sont pas les aspirations profondes des citoyens européens qui constituent l'obstacle à la construction de notre destin commun.

Nous affirmons depuis longtemps que la participation des acteurs concernés aux décisions concernant leur avenir était incontournable tant pour des raisons de démocratie que pour des raisons d'efficacité des politiques à conduire. Nous affirmons depuis des mois qu'il fallait que les Européens disent ce qu'ils vou-

laient faire ensemble pour construire leur destin commun. En France, la crise des « gilets jaunes » met en évidence l'urgence de formes de démocratie participative (pour l'essentiel à inventer) à même de se confronter à la démocratie représentative pour la consolider et faire vivre des institutions indispensables à la démocratie.

À leur manière, les consultations citoyennes étaient censées s'inscrire dans cet objectif. Cette initiative française proposée aux Européens n'est pas parvenue à les convaincre. En France, 70 000 personnes ont participé à ces consultations, ce qui est positif même si elles ne nous

*Les réunions
du Conseil européen
à Bruxelles sont
empoisonnées par
le poids des difficultés
(voire des crises)
politiques nationales*

semblent pas être parvenues à toucher les populations les plus éloignées de l'Europe. Après s'être saisi de la synthèse de ces Consultations en décembre, le Conseil européen de Sibiu (Roumanie) le 9 mai décidera des suites qu'il entend donner aux souhaits exprimés par les citoyens européens.

En 2019 seront posées les bases du prochain mandat européen. Nous souhaitons que la campagne des européennes permette de poser les conditions d'une Europe comme prolongement des choix nationaux et respectueuse de ses diversités, leur apportant une plus-value pour construire ce nouveau mode de développement qui est un impératif pour l'avenir de l'humanité. L'Europe doit démontrer qu'économie compétitive, cohésion sociale et solidarité, maîtrise du climat et protection de l'environnement sont compatibles. L'Europe doit prendre les moyens de peser dans le monde pour réinventer une politique des échanges conforme à ces ambitions.

Rien ne sera facile. Faisons confiance aux territoires pour bâtir du transfrontière ; revoyons les critères d'éligibilité et les ambitions des plans d'investissement de long terme pour en faire des leviers d'un développement répondant aux attentes des Européens ; pensons l'entreprise en Europe comme moyens de préserver « les biens communs ». Donnons-nous des raisons d'espérer dans notre futur d'Européens. ☞

Marcel Grignard, président de Confrontations Europe

¹⁾ Enquête réalisée en décembre 2018 sur www.sciencespo.fr/cevipof/fr
²⁾ Cf. article dans *La Revue* sur les consultations citoyennes en Europe de Clotilde Warin, p. 28 et 29.

UNE POLITIQUE DE COHÉSION ANCRÉE DANS LES RÉGIONS

L'action de l'Union européenne reste souvent mal connue. Et apparaît bien trop souvent déconnectée du terrain. Pourtant, depuis près de cinq ans, les Régions gèrent d'importants fonds structurels européens et peuvent ainsi financer des projets locaux dans des domaines très divers. Une démarche au service de la cohésion.

En ces temps troublés, le beau mot de cohésion ne semble plus très adapté à notre Union européenne qui fait face tout à la fois à des tensions populistes fortes, à des intérêts parfois divergents entre ses États membres notamment sur des questions essentielles pour son avenir comme les migrations, à une incertitude persistante sur la nature du Brexit ainsi qu'à des menaces internationales diverses.

Cette situation troublée est particulièrement inquiétante à l'approche des élections européennes de mai prochain et il est essentiel de permettre à nos citoyens d'avoir des débats apaisés et informés sur l'Union, ce qu'elle peut faire et avec quels moyens mais aussi sur ce qu'elle fait déjà. Dans cette optique, les collectivités territoriales, notamment les Régions, ont un vrai rôle à jouer.

En effet, les Régions sont depuis 2014 Autorités de gestion des Fonds structurels et d'investissement européens, pour l'entièreté du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ainsi que pour une partie du Fonds social européen (FSE). À ce titre, elles soutiennent financiè-

rement des projets locaux, via des cofinancements. Le but final des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) est d'assurer la cohésion économique, sociale et environnementale sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne en permettant à des projets initiés par des acteurs économiques ou par la société civile d'éclorre puis de se développer. C'est donc une Europe concrète, du terrain qui se matérialise à travers ces Fonds dont la gestion est lourde pour les régions mais qui leur apportent un levier utile pour favoriser un développement économique durable et équilibré sur leurs territoires.

Réduire les inégalités infrarégionales

Ainsi, la Région Île-de-France a d'ores et déjà pu soutenir plus de 765 actions entreprises par des acteurs franciliens pour un montant total de 300,6 millions (en date du mois de décembre 2018) sur une enveloppe globale de près de 540 millions d'euros pour la période 2014-2020. Ces actions très variées ont permis d'améliorer la compétitivité de l'économie francilienne, de soutenir des PME innovantes, de mener des actions concrètes et utiles en matière de formation et d'insertion professionnelles, d'appuyer des associations venant

en aide à des personnes défavorisées comme des femmes battues ou des SDF mais aussi de soutenir la transition écologique grâce à des projets de rénovation thermique pour ne citer que quelques exemples.

La politique de cohésion contribue de cette manière à réduire les inégalités infrarégionales, qui sont importantes en Ile-de-France, et à permettre à la Région de maintenir sa place de leader dans certains secteurs de pointe comme la recherche et innovation ou le numérique. Cette politique a ainsi fait la preuve de son efficacité dans de nombreux secteurs et domaines d'activité et sa valeur ajoutée pour les Franciliens est tangible.

C'est pourquoi la Région Ile-de-France a été très mobilisée lors de la préparation des propositions de la Commission européenne sur la politique de cohésion pour l'après 2020 et a veillé à ce que cette politique continue à bénéficier à toutes les régions de l'UE, quel que soit leur niveau de développement.

Ce message a heureusement été entendu et désormais la Région plaide auprès des décideurs européens pour que la future politique de cohésion soit moins bureaucratique, plus souple et plus flexible afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins concrets de nos citoyens sur la base de son expérience menée depuis 2014.

Je suis convaincue que ce sera grâce à des instruments comme la politique de cohésion, manifestation de la solidarité au sein de l'Union européenne, mise en œuvre de façon territorialisée et en coopération avec les acteurs locaux, que l'Union pourra regagner le cœur de ses citoyens qui ont besoin de comprendre dans quelle direction elle va mais aussi ce qu'elle leur apporte au quotidien. ☺

Stéphanie Von Euw, vice-présidente en charge des Affaires européennes de la Région Ile-de-France



L'ENTREPRISE COMME ACTEUR DU RÉCIT EUROPÉEN

Trois questions à **Jad Ariss**, directeur des Affaires publiques et de la Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA



© DR

Le 30 mars prochain, l'Union européenne doit faire face à la sortie du Royaume-Uni, une date qui marque un séisme dans le fragile édifice européen. Quel regard en tant qu'acteur du monde de l'assurance portez-vous sur ce départ et les conséquences qui en découleront pour la France et l'Union européenne ?

Jad Ariss : le Brexit marque indiscutablement la fin d'une époque pour le projet européen. Ce dernier était animé par une double dynamique : l'élargissement à de nouveaux membres d'une part, leur intégration toujours plus étroite de l'autre. Ces deux moteurs sont essoufflés. La poursuite de l'élargissement fait l'objet de controverses, comme en témoignent les débats actuels autour de la candidature des pays balkaniques. Le socle de valeurs communes qui justifiait notre rapprochement est ébranlé par la question migratoire et plus largement par des conceptions divergentes de la souveraineté et de la démocratie.

Face à ce constat, nous avons en tant qu'assureur deux types de réponses.

La première réponse est d'ordre technique. Le choix du Royaume-Uni est souverain et nous nous y adaptons pour servir au mieux les intérêts de nos clients des deux côtés de la Manche. Mais nous savons que l'industrie financière, dans laquelle la place de Londres tenait une place si éminente, devra désormais composer avec un univers plus fractionné, engendrant des coûts frictionnels supplémentaires. Tant le Royaume-Uni que l'Union seront perdants.

La seconde réponse est de l'ordre de « l'entreprise citoyenne ». Nous sommes une entreprise mondiale qui s'est d'abord construite en Europe. Cette histoire marque notre mission et notre culture d'entreprise. En tant qu'assureur, nous croyons que l'existence d'amortisseurs face aux chocs de la vie est essentielle pour protéger chacun et pour garantir la cohésion de nos sociétés. Ces amortisseurs, qu'ils interviennent seuls ou en complément des dispositifs publics, doivent bénéficier au plus grand nombre. Nous croyons également, pour nos clients et nos salariés, en une société ouverte qui donne à chacun les moyens de réussir et de s'épanouir, quel que soit son genre, son origine, son orientation sexuelle, son handicap.

Au-delà de ces réponses institutionnelles, j'ai en tant que citoyen européen une conviction personnelle. Le défi auquel l'Union est confrontée est immense car c'est une crise existentielle. Plutôt que

de savoir qui peut faire partie du club ou comment le club doit être organisé, il va falloir répondre au « pourquoi ». C'est l'identité de l'Union qu'il faut repenser. Il appartient à nos élus de proposer un nouveau récit aux citoyens pour se représenter cette Union et se projeter collectivement vers l'avenir. J'ai la conviction personnelle que la dimension spirituelle ne peut pas être absente de ce récit ; je crains que le fait de ne pas faire référence dans le projet de Constitution européenne aux racines chrétiennes de l'Europe ait été un mauvais signal. Quand on ne sait pas d'où l'on vient, on ne sait pas où l'on va.

Les défis auxquels la nouvelle Commission européenne va devoir faire face appellent à un nouveau mode de développement conciliant des objectifs qui semblent contradictoires : le social et l'écologie, les enjeux de long terme et les questions de court terme... Comment le groupe AXA aborde-t-il ces thématiques ? Et quelles devraient être selon vous les priorités de la nouvelle Commission ?



J. A. : Notre métier d'assureur est à la fois de répondre à des situations d'urgence – des inondations, des accidents, etc. – et de protéger nos clients sur le long terme, notamment à travers les métiers d'assurance-vie et d'épargne-retraite. Notre capacité à nous projeter à des horizons temporels différents fait partie de notre ADN et nous n'avons pas pour habitude d'opposer le court terme et le long terme.

Le secteur de l'assurance européen compte parmi les plus développés au monde ; il constitue le premier investisseur institutionnel de la région. Par son modèle économique, c'est un secteur naturellement porté sur le long terme. C'est là un grand atout pour l'Europe quand il s'agit de relever les défis auxquels sont confrontés nos modèles actuels comme le financement des systèmes de santé ou de retraite dans un contexte de pression croissante sur les finances publiques. C'est aussi un atout pour penser les protections et les investissements nécessaires dans le monde de demain : faire face aux nouveaux risques comme le risque cyber ; financer l'innovation, les infrastructures et la transition écologique.

L'Europe a un rôle naturel à jouer dans l'émergence de ces solutions, non seulement en raison de son pouvoir normatif, mais aussi parce qu'elle constitue un espace pertinent, qu'il s'agisse de la constitution d'un marché des capitaux unifié ou de celle d'un espace numérique commun fondé sur la protection des données personnelles et des libertés individuelles.

La mobilisation effective des acteurs sur ces sujets ne doit pas nécessairement passer par davantage de réglementation. Il y a là un premier axe de réflexion pour la nouvelle Commission, dans le prolongement du projet *Better Regulation* conduit par la Commission sortante ; c'est un point d'autant plus important que la concurrence mondiale se durcit féroce-ment avec les autres géants que sont les États-Unis et la Chine, et que les États-Unis se sont lancés dans un mouvement de déréglementation dont il ne faudrait surtout pas croire qu'il serait une parenthèse transitoire liée à la présidence de Donald Trump. La priorité de la prochaine Commission et des États membres doit être de penser l'Europe dans un monde ouvert et extrêmement compétitif, et d'en tirer les conséquences quant à l'oppo-



Depuis 2008, AXA, à travers son Fonds pour la Recherche, a engagé 230 millions d'euros pour financer la recherche scientifique.

tunité d'élaborer de nouvelles normes. Sans appeler à une déréglementation massive, il est clair que l'Europe s'est dotée au cours des dernières années de nombreuses nouvelles règles, sans toujours mesurer pleinement les conséquences sur sa propre compétitivité et sur la capacité de ses acteurs économiques à les absorber tout en continuant de remplir leurs missions au service de leurs clients et des citoyens. Une vision macroéconomique exhaustive et cohérente doit présider à l'effort réglementaire pour ne pas entamer la capacité de l'Europe à lutter à armes égales dans le monde de demain.

Des consultations citoyennes sur l'Europe se sont tenues en 2018 dans les 27 États membres avec des succès très contrastés et une participation fortement disparate d'un État à l'autre, mais ces conférences-débats ont mis en lumière la nécessité d'associer la société civile au futur de l'Union européenne. Les entreprises sont un des grands acteurs de la société civile organisée. Dans ce cadre, quel pourrait/devrait être le rôle d'un groupe comme AXA ?

J. A. : Avec vous, nous constatons cette aspiration légitime de la société civile à une plus grande participation au projet européen. Nous l'accueillons bien sûr positivement, et nous en sommes un acteur, en particulier à

travers les différents processus européens de consultations publiques ou de groupes d'experts. AXA participe ainsi aux groupes d'experts de la Commission sur l'innovation et sur l'intelligence artificielle ; nous avons été très impliqués dans les travaux sur la finance durable.

Au-delà de ces forums institutionnels, nous nous efforçons de sensibiliser activement les différents acteurs de la société aux causes d'intérêt général qui nous tiennent à cœur. Je pense à la lutte contre le réchauffement climatique, à la protection de la biodiversité, à la lutte contre le tabac – première cause de décès évitables dans le monde. Nous partageons nos convictions, nous les étayons grâce aux travaux des chercheurs que nous soutenons à travers le Fonds AXA pour la Recherche, notre initiative de mécénat scientifique ; depuis 2008 nous avons engagé 230 millions d'euros pour financer la recherche scientifique dans quatre grands domaines : environnement et changement climatique ; santé ; nouvelles technologies ; risques socio-économiques ; nous avons à ce jour financé plus de 500 projets dans une trentaine de pays, principalement en Europe. Il s'agit là d'une initiative unique dans le monde. 🌱

Questions de Clotilde Warin, rédactrice en chef de La Revue, Confrontations Europe

VERS UNE INDUSTRIE FINANCIÈRE EUROPÉENNE

L'Union des Marchés de Capitaux est en voie de construction. Sa doctrine et ses modalités gagneraient à être consolidées pour renforcer l'investissement et le financement dans l'Union dans le contexte du Brexit et de l'affirmation des autres pôles mondiaux.



Depuis le lancement de l'initiative Union des Marchés de Capitaux par la Commission en 2015, les objectifs n'ont pas varié : diversifier les sources de financement aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises ; réduire le coût du capital ; élargir les possibilités d'investissement des épargnants dans l'ensemble de l'UE ; faciliter l'investissement transfrontière et attirer davantage d'investissements étrangers dans l'UE ; soutenir les projets à long terme ; renforcer la stabilité, la résilience et la compétitivité du système financier de l'UE⁽¹⁾.

Ces objectifs font largement consensus. Mais la méthode impliquant une certaine vision stratégique de l'organisation des marchés de capitaux et s'appuyant à la fois sur des initiatives

législatives et des incitations nationales pose question.

Quel chemin reste-t-il à accomplir ?

L'Union des marchés de capitaux (UMC) est née d'un constat : la fragmentation des marchés financiers des États membres empêche l'Union européenne non seulement de résister pleinement aux futures crises mais aussi de s'affirmer, en tant que sphère financière d'influence, par rapport aux autres pôles mondiaux. L'UMC doit aussi permettre de diversifier et de rendre plus compétitifs les circuits de financement des entreprises en rééquilibrant le rôle du crédit par rapport à celui des marchés de capitaux, actuellement dans un rapport de 80/20, à l'inverse des États-Unis.

Sur ces fondements, un programme en 33 chapitres a été lancé. Ont d'ores et déjà été adoptés trois règlements portant respectivement sur la législation relative aux prospectus⁽²⁾, sur les règles en matière de titrisation et sur le régime des fonds capital-risque et des fonds d'entrepreneuriat social. En parallèle, plus d'une dizaine de propositions ont été présentées par la Commission afin d'avancer dans l'ensemble des six domaines concernés par le Plan d'action⁽³⁾.

Les propositions les plus significatives, qu'il s'agisse du cadre de restructuration préventive et de seconde chance pour les entreprises, du produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle, de la réforme des autorités européennes de surveillance ou encore des règles applicables aux entreprises d'investissement, ont toutes déjà

fait l'objet de discussions à la fois techniques et politiques avancées entre les institutions européennes et les États membres, et pourraient être concrétisées en 2019. De même, les mesures visant à favoriser les comportements financiers durables pourront être mises en œuvre grâce à l'adoption d'un Plan d'action spécifique.

Ces mesures sont effectivement souhaitables et nécessaires. Mais ont-elles concrètement permis de répondre à la stratégie plus globale constituée par l'ensemble des objectifs précédemment mentionnés ? Il peut, en effet, sembler pertinent de s'interroger sur le risque de se laisser enfermer dans une approche sectorielle complexe en risquant de perdre de vue la volonté stratégique initiale.

Que reste-t-il à faire ?

Notons que la notion de « stratégie » doit être ici entendue dans un sens précis : la construction d'une industrie financière européenne compétitive, capable de fournir des sources alternatives de financement à l'économie et de mieux connecter l'épargne aux énormes besoins en investissements de l'Union. En France nous élargissons cette démarche, au-delà des seuls marchés de capitaux, à une stratégie de financement et d'investissement, s'appuyant sur le développement d'une culture d'investissement de long terme et le rééquilibrage du bilan des entreprises en faveur des capitaux propres (*equities*) au détriment de la dette. Entre 80/20 et 20/80, l'équilibre n'est pas évident. Les études théoriques n'ont jamais réellement tranché en faveur de l'un ou de l'autre système⁽⁴⁾ et chacun paraît doté d'avantages et d'inconvénients différents. Faute de certitude « scientifique », il paraît sage de rechercher une répartition équilibrée entre les deux canaux. Or, en Europe, les financements bancaires représentent 80 %, contre 20 % par les marchés⁽⁵⁾. Et la réglementation mise en place après la crise à des fins de stabilité, contraint le crédit de façon importante. Pour faire face à ce rééquilibrage il faut d'abord traiter la question culturelle. Certains pays sont très éloignés de cette culture de marché or ils sont comme les autres contraints de prendre en compte le nouveau contexte prudentiel. L'Europe ne pourra atteindre sa masse critique en termes de marché de capitaux qu'avec un nombre réduit de pays dont la France qui est déjà à 60/40. D'où l'idée pragmatique d'une « proxunion ou union de proximité, « *bottom up* » s'appuyant

sur les pratiques locales convergeant progressivement vers un marché unifié.

Le Brexit rend encore plus pressant le besoin d'une industrie financière européenne. Le départ du Royaume-Uni va déclencher une nouvelle approche du rôle des places financières. L'hyper concentration à Londres était probablement un modèle du passé. Les modèles modernes sont beaucoup plus décentralisés, privilégiant la proximité entre clients et utilisateurs. Il s'agit donc de construire un réseau cohérent de places financières et seulement dans ce contexte chercher la spécialisation et les synergies.


Quelle que soit la qualité théorique du système, il perdrait toute efficacité si chaque État membre avait la possibilité de l'utiliser à sa façon, en fonction de ses propres choix. La proposition de la Commission concernant la réforme des autorités européennes de surveillance constitue donc un point clé de la réussite. Il faudra à la fois de la conviction et du doigté. De la conviction pour imposer l'architecture de surveillance permettant de renforcer les marchés financiers et leur intégration. Du doigté pour permettre les respirations du système dans le partage des rôles entre Union et national afin d'en améliorer l'efficacité au plus près du terrain sans affaiblir la force de l'ensemble. Si la réforme envisagée de l'ESMA⁽⁶⁾ et des autres Autorités européennes de surveillance paraît technique, elle constitue en fait un enjeu politique de première importance. Et ce d'autant qu'elle devra contribuer à clarifier la distinction entre pouvoir réglementaire et pouvoir de contrôle.

Ceci renvoie en effet à la question de l'équilibre entre sécurité financière et financement de l'économie. De fait, il n'y aura d'économie saine et durable que reposant sur un système financier stable, mais une réglementation prudentielle excessive peut étouffer l'élan économique et même conduire à des dysfonctionnements, facteurs d'instabilité. Or, malgré quelques ajustements, notamment sur les exigences en capital imposées par Solvabilité II aux assurances, la question demeure. C'est ainsi que sur le sujet sensible de la titrisation (on se souvient que ce mécanisme fut impliqué dans la crise des « *sub-primes* ») le Règlement du 12 décembre 2017 prétend définir un cadre « sûr, simple et transparent »⁽⁷⁾ quand, de leur côté, les professionnels critiquent le caractère trop restrictif du texte qui, selon eux, ne permettra pas de redynamiser cette activité⁽⁸⁾. Le débat est d'autant plus difficile que les réponses varient selon les classes d'actifs.

Mais il s'agit là encore d'un enjeu d'importance politique, sous les apparences d'une question technique. Pour la nouvelle Commission, il s'agira de revisiter le corpus « Barnier » et de passer à une phase d'ajustement pour passer de « *better* » à « *smart* » *regulation* ! Dans cet exercice sensible le rôle du lobby sera aussi à revoir autour d'une notion de « bien commun » clairement partagée entre le public et le privé.

Enfin, il faut éviter de payer l'éventuelle perfection de notre système européen d'un affaiblissement par rapport aux autres zones financières. Dépassant l'attitude défensive, il faut s'assurer que l'ensemble constitué par l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux contribue réellement à renforcer l'union économique et monétaire en vérifiant que l'Europe accroît ainsi son attractivité envers les investisseurs mondiaux.

Confrontations Europe entend répondre, avec ses partenaires, à l'appel de la Commission qui écrivait, dans sa communication du 28 novembre : « *Une réforme des marchés de capitaux ne peut être réalisée par la seule Commission. Toutes les parties prenantes aux niveaux national et de l'Union doivent également renforcer leur engagement et faire leur part* ».

Cet appel correspond bien à l'ADN de Confrontations Europe dont le préambule des statuts précise qu'il convient de compter « *sur l'implication et l'expertise de tous [l]es acteurs pour être passerelle entre la société, les institutions et responsables politiques européens* ». 

Édouard-François de Lencquesaing, trésorier de Confrontations Europe et président de l'EiFR (European Institute of Financial Regulation),
Jean-Robert Leonhard, conseiller Finance à Confrontations Europe et **Marine Pouzoulet**, chargée d'études à Confrontations Europe

1) www.consilium.europa.eu/fr/policies/capital-markets-union

2) « *Documents juridiques que les entreprises publient à l'attention des investisseurs potentiels et qui portent sur les valeurs mobilières qu'elles émettent et sur elles-mêmes* », Conseil de l'Union européenne, 25 octobre 2018.

3) Cf. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil économique et social et au Comité des régions - Un plan d'action pour la mise en place d'une union des marchés de capitaux, COM(2015) 468 final, Bruxelles, 30 septembre 2015 (JPM).

4) Voir l'article « *Financial integration in Europe* », Banque centrale européenne, mai 2018 (page 66 et suivantes).

5) Voir la *Financial stability review*, Banque de France, avril 2018 (page 7).

6) European Securities and Markets Authority, ESMA.

7) Vocabulaire utilisé par exemple dans le communiqué du Conseil européen après l'accord du 30 mai 2017 avec le Parlement.

8) Voir par exemple le *Mémo* n° 9 « *Développer les marchés de capitaux en Europe* » de la Fédération Bancaire Française.

BREXIT : L'ACCORD DE SORTIE... ?

Un vrai polar. Des intrigues, des têtes qui tombent et un coupable insaisissable aux identités multiples... La saga du Brexit défraye la chronique européenne depuis près de deux ans. Et les accords semblent sans cesse remis en cause, les échéances repoussées. Une seule chose est sûre : dans ce rapport de 1 à 27, l'issue est funeste pour tous. En ce début janvier, **Hervé Jouanjean** nous dresse un bilan d'étape qui sera sans doute, du moins en partie, remis en cause par un énième rebondissement.

La Chambre des Communes a voté le 15 janvier à une majorité écrasante contre le projet d'accord avec l'Union européenne sur les conditions de sortie du Royaume-Uni. Une alliance improbable entre « *Brexiteers* » et « *Remainers* » que nous avons vu naître au moment du vote sur le « *EU Withdrawal Bill* » avant l'été dernier. Au moment où ces lignes sont écrites la situation reste extrêmement tendue dans l'attente de la position que prendra le gouvernement britannique. Dans un délai qui ne pourra pas aller au-delà du 30 juin 2019, une solution sera trouvée et nous estimons qu'il est donc utile de publier cet article qui permet de comprendre l'intérêt de la solution agréée entre les négociateurs qui ouvre peut-être la voie vers la mise en place d'une union douanière entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à moins qu'un référendum vienne une nouvelle fois changer la donne...

Le projet d'accord, repoussé pour le moment par la Chambre des Communes, concerne uniquement les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne mais son existence même est fondamentale pour les entreprises et les citoyens. Sans vote favorable sur ce texte, la sortie pourrait être brutale et affectera immédiatement et durablement le cadre dans lequel les relations entre les deux parties sont organisées, en particulier pour tout ce qui a trait aux activités commerciales, pour les individus et pour les entreprises. Avec un vote favorable, le Brexit sera progressif, laissant du temps aux agents économiques pour se préparer aux nouvelles conditions gouvernant les échanges commerciaux entre les deux parties. C'est bien ce qui a motivé au début du mois de janvier les amendements au texte visant à donner aux élus le contrôle de la manœuvre en cas de « *no deal* ». Cela dit, il faut rendre hommage aux négociateurs des deux côtés qui, dans un contexte impossible, ont su allier des intérêts a priori difficilement conciliables. Michel Bar-



nier, soutenu par un front uni des États membres qu'il a su maintenir, a sauvegardé les intérêts essentiels de l'Union européenne et le premier Ministre britannique est allé au bout de ce qui était possible pour tenter de protéger les intérêts de l'industrie manufacturière et l'industrie des services du Royaume-Uni. Les derniers échanges de lettres intervenu le 14 janvier entre Theresa May et les Présidents Juncker et Tusk en vue de calmer les esprits sur les termes de l'accord de sortie sont une illustration de cet engagement.

Période de transition

Il est impossible de résumer en quelques lignes un texte de 585 pages. On peut cependant retenir certains éléments centraux.

La clef de voûte de l'accord est une période de transition se terminant le 31 décembre 2020 au cours de laquelle continueront de s'appliquer sur le territoire du Royaume-Uni l'ensemble des droits et obligations applicables à tout État membre même si le Royaume-Uni ne sera plus institutionnellement membre de l'UE, c'est-à-dire ne participera plus aux mécanismes de décision (Conseil européen, Parlement européen, Conseil des ministres, Commission européenne, etc.).

La sécurité juridique sur le territoire du Royaume-Uni est assurée par le biais du « *EU Withdrawal Act* » qui garantit la continuité des textes juridiques européens au sein du cadre juridique britannique. Ce texte de loi restera d'application même si le vote sur l'accord de sortie est négatif.

Mais l'accord de sortie va en fait au-delà de la simple mécanique de sortie en raison de deux préoccupations majeures :

- éviter en cas de retard des négociations pour établir la nouvelle relation que le commerce entre l'Union européenne et le Royaume-Uni soit régi par les seules règles de l'OMC avec pour les marchandises en particulier l'application du tarif douanier de part et d'autre. Ce serait une situation très préjudiciable à l'activité économique pour les deux parties ;
- pallier les conséquences de l'établissement d'une frontière « dure » entre l'Irlande du Nord et la république d'Irlande qui aurait un impact politique gravissime.

À la demande du Royaume-Uni, il sera possible aux deux parties d'adopter une décision prolongeant la période de transition pour une durée d'une ou deux années.

Faute d'une telle extension, une solution de dernier recours (« *backstop solution* ») a aussi été prévue dans le cadre des dispositions spécifiques relatives à l'Irlande du Nord. Les deux parties sont convenues d'établir une « union douanière » entre elles à partir du 1^{er} janvier 2021 pour la durée nécessaire à l'achèvement des négociations sur la nouvelle relation et à la ratification de l'accord. Cette solution transitoire pragmatique permettra d'éviter une différenciation politiquement inacceptable par le Royaume-Uni entre l'Irlande du Nord et le reste du pays. Elle est regrettamment combattue par les partisans d'un Brexit dur fondamentalement pour des raisons de politique intérieure et ils en manipulent le concept dans le sens de leurs objectifs radicaux. Cette solution de dernier recours a aussi réveillé chez les plus durs en Irlande du Nord les vieux démons des conflits passés.

En substance, outre un accord sur les modalités financières de la sortie du Royaume-Uni et d'autres questions en matière de sécurité ou de coopération judiciaire, le texte garantit un certain nombre de points d'importance pour les agents économiques :

- Le statut des ressortissants de l'Union européenne sur le territoire britannique ou britanniques sur celui de l'UE. Il offre des garanties aux personnes physiques et à leurs familles qui ont exercé leurs droits au titre de la législation européenne avant la fin de la période de transition, donc fin 2020. Elles concernent le droit à la résidence, la non-discrimination, les droits des travailleurs salariés ou indépendants (en particulier droits sociaux ou fiscaux, conditions d'emploi, accès des enfants au système éducatif...), les qualifications professionnelles, la coordination des systèmes de sécurité sociale dont les dispositions continueront à s'appliquer aussi longtemps que les personnes concernées demeureront sur le territoire où elles sont établies.
- La situation des marchandises placées sur le marché de l'une des parties sur le territoire de l'autre partie à la fin de la période de transition quand le Royaume-Uni et l'Union européenne ne partageront plus le marché intérieur. La procédure en douane applicable aux marchandises en cours d'acheminement à la fin de la période de transition. L'application des règles en matière de TVA ou d'accise.

- Les questions de propriété intellectuelle, notamment la permanence de la protection des droits enregistrés ou conférés (marque européenne, dessins ou modèles communautaires et variétés végétales), les indications géographiques, les bases de données ainsi que les procédures en cours.

- La législation en matière de protection des données. Il est notamment prévu que le droit de l'Union continuera de s'appliquer au Royaume-Uni pour ce qui concerne le traitement des données personnelles pour les sujets

Le choix d'une union douanière permettrait de régler nombre des problèmes sur la table si le Royaume-Uni maintient son ambition de sortir de l'Union européenne

en dehors du Royaume-Uni dans la mesure où ces données étaient traitées sous le couvert du droit de l'Union Européenne avant la fin de la période de transition ou le seront après la fin de la transition sur base de l'accord de sortie. D'autres dispositions sont aussi prévues en matière de traitement des données confidentielles ou de sécurité de l'information.

- Des dispositions transitoires sont également envisagées pour les opérations en cours telles que la participation du Royaume-Uni aux programmes de coopération (recherche, etc.) les marchés publics, les procédures devant la Cour de Justice, la coopération douanière ou fiscale.

La question irlandaise n'affecte pas les modalités de fonctionnement de la période de transition puisque le Royaume-Uni participera de facto au marché intérieur et à l'Union douanière conformément au traité de sortie de l'Union Européenne. En revanche, dans l'hypothèse où le nouveau cadre des relations UE/UK n'aurait pas été finalisé à temps pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sans préjudice d'une éventuelle extension limitée de la période de transition, les règles en vigueur pour commercer avec l'Irlande du Nord et les autres composantes du Royaume-Uni pourraient être un peu plus complexes à partir de la date concernée, principalement pour les opérations entre le Royaume-Uni hors Irlande du Nord et l'Irlande du Nord.

Faute d'un accord sur ces points, le risque pour les deux parties serait élevé :

- En l'absence d'accord bilatéral, le commerce

des services entre les deux parties sera couvert par les règles de l'OMC et non plus par les règles européennes, sauf éventuel accord bilatéral sectoriel pour faire face à des situations d'urgence (transport aérien). Les opérateurs économiques doivent se préparer à cette éventualité.

- De plus, les dispositions à vocation transfrontière de l'acquis communautaire cesseront de s'appliquer avec des exceptions limitées nécessaires pour assurer le « *level playing field* » entre l'UE et la Royaume-Uni (fiscalité, environnement, social, aides d'État et concurrence).

La déclaration politique de 25 pages adoptée le 25 novembre dernier conjointement par le Conseil européen à 27 et le Royaume-Uni concerne la relation future entre les deux parties. Elles ont trouvé un accord pour mettre en place une

zone de libre-échange qui permettra d'échanger les marchandises sans acquitter de droits de douane et réduire les procédures au minimum. De même, un accord d'intégration économique est prévu dans le domaine des services. Tout cela reste à négocier et sera très complexe dans la mesure où les ambitions en matière de facilitation des procédures se heurteront rapidement aux contraintes de chacune des parties en matière d'autonomie législative et de contrôle. La problématique irlandaise restera centrale dans la négociation de l'accord de libre-échange et aura un impact majeur sur les questions de libre circulation des marchandises, une affaire bien difficile à traiter compte tenu des contraintes politiques. Le choix d'une union douanière permettrait de régler nombre des problèmes sur la table si le Royaume-Uni maintient son ambition de sortir de l'Union européenne. Mais chacun sait qu'il est aussi le bienvenu en son sein et la Cour de Justice lui a facilité la démarche dans ce sens.

Une chose est sûre à ce stade, il ne sera pas possible de répliquer dans un tel accord les facilités offertes par la participation au marché intérieur qui va de pair avec le statut d'État membre de l'UE. Il y aura des contrôles, il y aura des procédures. 🇪🇺

Hervé Jouanjean, *vice-président de Confrontations Europe, Of Counsel au cabinet d'avocats Fidal, ancien directeur général à la Commission européenne*

LES ENJEUX DE LA NOUVELLE COMMISSION POUR LES GRANDES BANQUES

Les grandes banques ont pâti de l'excès de régulations préconisées par les deux dernières Commissions. Il serait temps qu'elles retrouvent une véritable compétitivité au niveau international. **Dominique Graber**, directrice des Affaires publiques européennes de BNP Paribas, nous propose quelques pistes d'action concrètes de mise en œuvre.

Un bilan en demi-teinte. Les deux dernières commissions ont été marquées par une avalanche réglementaire dont l'objectif, fixé par le G20, était de renforcer la stabilité financière et d'assurer une croissance durable. Qu'en est-il dix ans après ? Le président du Conseil de Stabilité financière⁽¹⁾ Mark Carney reconnaissait dans une lettre envoyée en juillet 2017 au G20, que « *the largest banks are considerably stronger, more liquid and more focused* »⁽²⁾. Compte tenu des gigantesques efforts réalisés par les banques, on pourrait espérer que cela ait contribué à rassurer les États et les superviseurs. Il n'en est rien. Les superviseurs ne trouvent jamais les règles de protection de leur marché assez dures d'autant qu'ils ne font confiance à leurs collègues que pour s'allier dans la surenchère : tous les ratios imposés par le Comité de Bâle ont été systématiquement aggravés dans leur application par l'Union européenne. La pilule est amère pour les grandes banques européennes : profitabilité en berne par rapport à leurs concurrentes américaines, pertes de parts de marchés. D'après une étude⁽³⁾ réalisée par le cabinet de conseil Oliver Wyman, la part de marché des banques américaines dans les activités de banques d'investissement en Europe est passée de 40 % à 50 %. Plus grave encore, le financement transfrontière des grandes banques internationales, qui s'est replié de 44 % en 2007 à 34 % à la mi-2018, s'explique intégralement par le reflux en Europe.

S'inspirer des États-Unis

Il est nécessaire de traiter certaines questions de façon urgente. Les réserves des États membres proviennent du fait qu'ils savent qu'une nouvelle crise de la zone euro ne peut être exclue et le lien souverain-banque a été d'autant moins rompu que les banques domestiques

des pays les plus endettés détiennent une proportion excessive de titres publics nationaux dans leurs bilans. Combiné au ratio de liquidité court terme mis en place par la CRR2⁽⁴⁾, un règlement transposant des standards mis en place par le Comité de Bâle, ainsi qu'à une politique monétaire depuis longtemps trop laxiste, le mélange est détonant. Il est urgent que les États membres réduisent drastiquement leur dette publique pour répondre aux critères de Maastricht.



Quant aux superviseurs des pays hôtes qui obligent les filiales des banques internationales à geler du capital, de la liquidité et des instruments de « *bail-in* » à l'échelon de chaque entité, il conviendrait de les rassurer par la mise en place d'engagements leur garantissant un soutien financier de la maison-mère en cas de problème bancaire. Ils pourraient aussi veiller à la bonne application des règles plutôt que de les durcir systématiquement au mépris des incidences sur la croissance.

Il faudrait s'inspirer des États-Unis qui ont entrepris de consolider le travail réglementaire réalisé dans l'urgence au travers d'une consultation proposée par le Trésor peu après l'entrée en fonction de la nouvelle administration. Cela les a conduits à retarder la transposition de certains standards bâlois, voire à les modifier lorsqu'ils n'étaient pas adaptés à l'environnement économique américain. En

Europe, la Commission avait aussi lancé, fin 2015, un « *call for evidence* » qui avait permis d'identifier des redondances et de nombreuses contradictions dans l'avalanche de nouvelles réglementations adoptées en silo, mais n'en a pas tiré toutes les leçons. La nouvelle Commission devrait reprendre le dossier et épurer les textes en vue de rendre la réglementation plus « intelligente ».

Il conviendrait notamment de tirer les conclusions de la nécessaire désintermédiation bancaire qu'implique Bâle 3 en se donnant les moyens de développer des marchés de capitaux européens. Du côté de la demande, deux mesures devraient être prises : la modification des calibrages de Solvabilité 2 permettrait aux assureurs d'investir en actions et en titres longs et devrait être doublée d'une incitation au développement de fonds de pension dans les États membres qui n'en ont pas. Du côté de l'offre, le développement d'un actif européen assis sur une titrisation « *true sale* »⁽⁵⁾ de crédits immobiliers (l'actif le plus répandu) allégerait le bilan des banques et offrirait aux investisseurs internationaux un actif européen dans un marché rapidement suffisamment profond pour concurrencer les obligations d'État allemandes (Bund), ou les obligations assimilables du Trésor français (OAT). Le temps presse... 

Dominique Graber, directrice des Affaires publiques européennes de BNP Paribas, vice-présidente de Confrontations Europe

1) Ou Financial Stability Board (FSB). Le FSB est un groupement économique international créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009 et qui prend la suite du Financial Stability Forum avec pour objectif de promouvoir la réforme de la réglementation financière internationale.

2) « Les plus grandes banques sont considérablement plus fortes, ont plus de liquidités et sont plus dédiées. »

3) Vers une Europe bancaire plus intégrée. Le cas français, par Elie Farah (Partner) et Philippe de Fontaine Vive (Senior advisor), 2017. Consultable en ligne.

4) Capital requirements regulation.

5) « Cession parfaite ».

UN BEAU BILAN POUR L'ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

En 1983, la Commission européenne avait choisi de lancer chaque année une campagne de sensibilisation sur un thème d'intérêt général. Depuis 2011, l'initiative était quelque peu tombée en déshérence mais, grâce à un important travail des services et acteurs patrimoniaux mené auprès de la Commission européenne, 2018 a finalement été dédiée au patrimoine culturel.

Que de progrès et d'avancées dans les secteurs du patrimoine en Europe depuis dix ans ! À différentes échelles, des professionnels, des décideurs publics et des représentants d'institutions européennes prennent conscience des opportunités que représente le patrimoine en matière d'innovation, de développement économique et de cohésion sociale et environnementale. Depuis 2011, le groupe de réflexion « Patrimoine et Union européenne » a obtenu des résultats importants :

- adoption de textes politiques (conclusions des ministres, communication de la Commission, avis du Comité européen des Régions, résolution du Parlement européen...);
- inscription du patrimoine dans l'Agenda européen de la Culture et dans l'Agenda urbain européen ;
- publication d'une « cartographie » sur les possibilités de financer des projets patrimoniaux dans les secteurs politiques de l'Union, un euro-baromètre sur le patrimoine culturel en Europe ;
- mise en œuvre de l'Année européenne du patrimoine culturel en 2018, initiative proposée par l'Allemagne lors d'une réunion de ce groupe de réflexion, à Paris en octobre 2014, organisée par le département des Affaires européennes et internationales de la direction générale des Patrimoines.

En France : 1 500 événements

En France, tous les patrimoines (industriel, archéologique, immatériel, cinématographique, audiovisuel, création artistique, musical, culturel, des idées, etc.), tous les territoires et tous les publics sont concernés. Les acteurs se sont mobilisés et ont organisé plus de 1 500 événements et projets labellisés au niveau local, régional, national ou transnational, avec pour point commun : une ambition de découverte et de médiation, de décloisonnement et d'apprentissage.

Le ministère de la Culture a créé un site inter-




net : patrimoineurope2018.fr qui offre une carte interactive, permettant de faire émerger des projets novateurs, vecteurs d'attractivité culturelle des territoires, de dynamisme économique, de cohésion sociale et environnementale. Disponible en cinq langues, ce site offre de nombreuses rubriques sur les « actualités en Europe », les applications numériques, cartographiques et pédagogiques innovantes ; la place du patrimoine dans les institutions européennes, etc. Des partenariats ont permis de sensibiliser un public large et de donner une coloration européenne aux événements : la chaîne de télévision ARTE pour la diffusion de documentaires patrimoniaux, « *Toute l'Europe !* », site internet référent pour les questions relatives à l'Union européenne et le Relais Culture Europe, guichet d'information sur les financements européens ouverts à la culture. Enfin, un feuilleton patrimonial hebdomadaire, a été diffusé sur les réseaux sociaux, tout au long de l'année 2018.

Pour la première fois, les Rendez-Vous aux Jardins⁽¹⁾ ont été élargis cette année à seize pays européens : plus de 3 000 parcs et jardins (his-

toriques ou contemporains, publics ou privés, potagers, vergers, collectifs, etc.) ont ouvert leurs portes aux mêmes dates, sur le même thème et avec le même visuel. Plus de 2 millions de visiteurs ont découvert la variété et la richesse de ces lieux de dialogue entre nature, culture, patrimoine, création, arts et sciences.

Grâce à la dynamique enclenchée, la Commission européenne vient de se doter d'un plan d'action européen en faveur du patrimoine, afin de poursuivre les actions et activités menées dans différents secteurs politiques, directement ou indirectement liées au patrimoine.

Et cette dynamique s'inscrit dans une ambition plus large visant à « *refonder l'Europe par la culture* », souhaitée par plusieurs pays européens. Les ministres des 47 États membres du Conseil de l'Europe, avaient adopté en 2017 une recommandation relative à une « stratégie européenne pour le patrimoine au XXI^e siècle », pour relever les défis et proposer l'échange de bonnes pratiques (composantes « sociale », « développement territorial et économique » et « connaissance et éducation »).

Ainsi, il est aujourd'hui opportun et important de poursuivre la construction de la Grande Europe des patrimoines, à la lumière de cette Stratégie 21, en favorisant l'échange de bonnes pratiques ; émulation de tous les acteurs concernés (institutions européennes, nationales, régionales et locales, élus et décideurs, professionnels et ONG, tissu associatif et société civile) et la sensibilisation des publics, notamment des jeunes, pour continuer à protéger, valoriser et transmettre le patrimoine, les savoir-faire et les valeurs qu'il véhicule. 

Par Bruno Favel, chef du département des Affaires européennes et internationales (DAEI) au ministère de la Culture et coordinateur national de l'Année européenne du patrimoine culturel 2018

¹⁾ Ils se sont déroulés les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018.

ENTRETIEN EXCLUSIF AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COP24

« L'ACCORD DE PARIS SERA MIS EN ŒUVRE »

Michal Kurtyka, vice-ministre de l'Environnement au sein du gouvernement polonais et président de la COP24, ami de longue date de Confrontations Europe, nous a accordé une interview dont nous publions ici le texte intégral. Il souligne que la conférence de Katowice de décembre 2018 s'est déroulée dans une atmosphère de solidarité entre États, une situation devenue exceptionnelle au niveau mondial. Pour lutter efficacement contre le changement climatique, Michal Kurtyka nous invite à élargir la focale. Le président de la COP24 rappelle ainsi que la lutte concerne d'autres secteurs que la production d'électricité, des secteurs tels que la gestion des sols et des forêts ou le domaine de la mobilité. Il recommande enfin de prendre en compte le temps long nécessaire pour faire évoluer les systèmes en place et considère que la réussite passe par un accompagnement social dans les activités touchées par la transition énergétique.

Confrontations Europe : Quelles conclusions tirez-vous de la COP24 qui vient de s'achever ?

Michal Kurtyka, vice-ministre polonais de l'Environnement, président de la COP24 : Le succès majeur de la COP24, c'est d'avoir adopté et, par conséquent, de mettre en œuvre le « *Rulebook* » qui rendra l'accord de Paris de 2015 opérationnel. Sans la coopération et la bonne volonté de toutes les parties, l'instauration d'un système mondial de politique climatique doté d'outils de vérification ne serait pas possible. D'après moi, la mise en place d'un système durable prenant en compte les différents niveaux de potentiel et de capacité des États est l'un des éléments les plus importants de l'accord de Katowice. Il convient d'autant plus d'insister sur la bonne volonté aussi bien des pays les plus développés qui participent financièrement aux coûts liés à la réduction des émissions qu'aux pays moins développés. Le sentiment de solidarité entre les différents pays et régions s'est avéré très fort et nous sert d'exemple pour les prochaines actions sur le climat. Le dialogue intensif sur la transformation équitable et solidaire n'a fait que renforcer ce sentiment, ce qui permet d'inclure au processus les demandes de tous les groupes sociaux et acteurs de la politique climatique.

Il convient également de souligner que tous les pays détermineront leurs contributions, qui sont déterminées au niveau national selon des principes unifiés pour ensuite les déclarer de



matique accepté par toutes les parties. L'accord de Paris sera ainsi mis en œuvre.

Confrontations Europe : Quels en sont les enseignements pour la politique « énergie & climat » de l'Union européenne ?

M. K. : Je pense qu'il convient de retenir et de poursuivre l'atmosphère de dialogue et de solidarité qui a accompagné l'adoption du « *Rulebook* » de Katowice. Cette manière de procéder est essentielle dans l'Union européenne, tout comme la conscience que les différents États de l'Union doivent composer dans leurs politiques énergétique et climatique avec plusieurs facteurs déterminants, dont certains sont liés à leurs activités actuelles, d'autres à leur passé. Si nous feignons de les ignorer, il nous sera plus difficile d'atteindre les objectifs de la politique énergétique et climatique de l'Union européenne. L'exemple de la politique climatique mondiale nous montre que les processus relatifs au secteur énergétique ou celui de l'extraction sont des processus à long terme. Ce fait ne résulte pas uniquement des investissements à grande échelle dans un secteur tel que l'énergie et, en conséquence, d'une longue période de remboursement, mais aussi de la diffusion des changements technologiques. Ceux-ci sont évidemment plus rapides qu'il y a 50 ans, néanmoins le changement et l'adaptation prend plus de temps dans des secteurs aussi sensibles pour la sécurité économique que l'énergie.

façon transparente, ce qui permettra de mieux comprendre les efforts de réduction des émissions dans le monde entier. En outre, il convient de noter la mise en place du comité d'analyse et d'évaluation de la réalisation des objectifs de réduction des émissions par les différents pays. Pour conclure, nous avons réussi à établir un système mondial d'analyse et d'évaluation des efforts dans la lutte contre le changement cli-

Il existe un autre aspect où la COP24 pourrait servir de source d'inspiration pour l'Union dans sa politique énergétique et climatique. Il s'agit de l'élargissement du champ de discussion sur la protection du climat que nous avons opéré en mettant sur la table trois déclarations consacrées à la transformation solidaire et aux changements sociaux dans le secteur énergétique, à l'absorption de CO₂ par les forêts et au développement de la mobilité électrique et des véhicules à émissions nulles. Quelques dizaines de pays, ainsi que 1 500 villes et régions et plus de 1 200 entreprises ont soutenu cette initiative.

La politique énergétique et climatique ne devrait pas se concentrer uniquement sur le secteur de la production d'énergie électrique, mais elle devrait également englober les autres secteurs qui sont des émetteurs importants de gaz à effets de serre. Les transports sont très importants et en pleine expansion, notamment dans l'Union. L'ensemble des analyses, y compris celles de la Commission européenne, indiquent que les émissions en provenance du secteur des transports dans l'Union européenne vont augmenter d'ici 2030. C'est un défi majeur pour l'Europe, tout comme pour les autres régions du monde, surtout celles qui se développent et s'urbanisent très vite.

Confrontations Europe : *Quelles en sont les conséquences pour la politique énergétique de la Pologne ?*

M. K. : Le défi principal auquel est confrontée la Pologne ainsi que de nombreux pays en développement rapide à travers le monde consiste à concilier le développement économique avec la protection du climat et de l'environnement. Il convient de mentionner que, selon Eurostat,



le PIB de la Pologne a augmenté de 3,1 % en 2016 et de 4,8 % en 2017⁽¹⁾ (avec un développement économique deux fois plus robuste que la croissance moyenne de l'UE). Les données de 2018 seront probablement encore plus prometteuses. Malgré l'accroissement de l'efficacité énergétique, cette réalité engendre une hausse de la demande en énergie.

Selon moi, la meilleure leçon que la Pologne peut tirer de la COP24 pour sa politique énergétique, c'est qu'elle doit lier le développement économique à l'investissement dans les sources d'énergie à émissions nulles. On voit clairement qu'un compromis à l'échelle mondiale est possible. Des pays dont les systèmes énergétiques sont en grande partie basés sur les combustibles fossiles – certains développés, d'autres en voie de développement – contribuent également à

la protection du climat, proportionnellement à leurs moyens. On ne peut pas s'attendre bien évidemment à une transformation brutale du bouquet énergétique de la Pologne en quelques années, car une telle révolution n'a jamais été observée nulle part dans le monde. Cependant, il est nécessaire d'investir dans de nouvelles capacités de production qui viendraient remplacer les anciennes centrales électriques, en se basant sur les sources qui permettront une réduction radicale des émissions et sans a priori sur les différentes technologies. Nous devons avant tout nous focaliser sur la réduction des émissions et de la pollution tout en respectant l'efficacité économique et technique (du point de vue du consommateur final et du système énergétique). La diversification des sources de combustibles pour les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre autres que le secteur énergétique est un autre élément dont il faut tenir compte. Le soutien au développement des technologies permettant la réduction des émissions dans le transport, la construction et l'agriculture est nécessaire. La politique climatique doit être envisagée dans sa globalité. C'est ainsi que nous la concevons en Pologne et c'est ainsi que nous l'avons présentée à Katowice lors de la COP24. ☞

Questions de Michel Cruciani, conseiller Énergie & Climat pour Confrontations Europe

S'APPUYER SUR LE MULTILATÉRALISME POUR AVANCER

François de Rugy, ministre de la Transition écologique et Solidaire, et Brune Poirson, secrétaire d'État, à ses côtés, ont insisté à leur tour sur l'importance de l'accord obtenu à Katowice, dans une période où les tentations unilatéralistes se multiplient. Parmi ses actions spécifiques, la France a notamment contribué à élargir l'aide financière aux pays les plus vulnérables afin de soutenir aussi les mesures d'adaptation au changement climatique, alors que cette aide était initialement restreinte à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La France a aussi milité pour que les pays relèvent leurs engagements à l'échelle nationale de façon à les rendre compatibles avec une hausse de la température moyenne limitée à 1,5 °C à la surface de la Terre d'ici 2100. Cet effort n'a malheureusement pas encore abouti au sein de l'Union européenne : au Conseil européen du 14 décembre 2018, une majorité d'États ont exprimé leur opposition au relèvement des objectifs fixés pour 2030. L'année 2019 marquera-t-elle un revirement ?

M. C.

¹⁾ https://ec.europa.eu/eurostat/tgm/refreshTableAction.do?tab=table&plugin=1&pcode=sdg_08_10&language=en

RÉUSSIR LA TRANSITION VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

Soucieuse de rester exemplaire dans l'application de l'Accord de Paris, l'Union européenne va se doter d'une stratégie à long terme. La Commission a donné le coup d'envoi de cette démarche, en présentant un dossier très riche en données, qui ne préempte aucune orientation particulière mais invite à un débat de fond.

Dans son article 4, l'Accord de Paris invite les signataires à « *formuler et communiquer des stratégies à long terme* ». L'Union européenne envisage d'établir une stratégie à l'horizon 2050, et de la rendre publique en 2020. Dans ce but, la Commission a présenté le 28 novembre 2018 un ensemble de données susceptibles de nourrir les discussions dans les mois à venir, mais sans prendre position sur les orientations à privilégier.

Le texte, intitulé « *Une planète propre pour tous* », part du constat que les politiques publiques à l'œuvre ou prévues n'aboutiront qu'à une réduction d'environ 60 % des émissions de gaz à effet de serre pour toute l'UE d'ici 2050, loin de l'objectif de neutralité carbone préconisé par l'Accord de Paris à cette échéance. La Commission se borne ensuite à décrire une série de dispositions sectorielles qui permettraient d'atteindre ou dépasser 80 % de réduction selon leur degré de déploiement. Huit scénarios résument les trajectoires de décroissance des émissions en fonction d'hypothèses telles que la place accordée à l'électricité dans le bilan énergétique, le recours à l'hydrogène ou au gaz de synthèse, etc.

Le dossier de la Commission met en lumière plusieurs obstacles à surmonter. Citons en quatre :

- Une véritable neutralité suppose que l'UE n'émette plus du tout de gaz à effet de serre après 2050. Aucun scénario ne parvient à cette situation ; dans les plus ambitieux, la neutralité est obtenue grâce à la captation de volumes significatifs du CO₂ présent dans l'atmosphère, en combinant nouvelles pratiques agricoles, reforestation à grande échelle et futurs outils technologiques dédiés. Mais personne ne peut garantir que ces technologies seront vraiment opérationnelles en 2050...



© Bruce Poff

- Quasiment toutes les branches professionnelles et toutes les régions d'Europe vont être affectées, par des suppressions ou créations d'emplois, dans des proportions encore difficiles à évaluer ; de nouveaux métiers vont apparaître, dont certains n'existent pas aujourd'hui, ce qui rend difficile les actions de formation ou reconversion.
- Pour que l'industrie européenne préserve sa compétitivité dans une période où on lui imposera de se transformer, il conviendra de la protéger contre les pratiques commerciales déloyales, de caler le calendrier de fermeture des sites sur leur âge, d'encourager l'ouverture aux projets intersectoriels ou les partenariats entre les fournisseurs d'énergie et les installations industrielles... En bref, il faudrait dresser une feuille de route industrielle détaillée qui tolère quelques entorses à la politique de la concurrence universelle.
- Le secteur des services financiers sera appelé à se réformer. Il lui faudra à la fois intégrer des critères d'appréciation propres à éviter les coûts échoués dans ses placements conven-

tionnels et se doter des compétences nécessaires pour financer au meilleur coût les technologies nouvelles. Les investissements appelés dans la transition énergétique seront considérables, et leur coût ne sera supportable qu'en équilibrant judicieusement le rôle du marché et une intervention publique orientée vers la réduction du risque.

Avec ce dossier à la fois très riche en informations et très ouvert sur les solutions, la Commission souhaite manifestement stimuler les débats. Ils se tiendront bien sûr au sein des institutions communautaires, avec un Conseil Européen dédié au sujet dès le 9 mai 2019, mais les instances officielles ne sauraient travailler en cénacle fermé : toute la société civile est invitée à participer à la réflexion. Chaque citoyen européen est concerné, depuis une approche à l'échelle du continent, sur la pertinence du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS) ou le renforcement des interconnexions électriques par exemple, jusqu'à une interrogation individuelle, sur les conséquences climatiques de ses choix en matière de mobilité ou de régime alimentaire.

Confrontations Europe participera pleinement à ces débats. Plusieurs conférences et séminaires ouverts à tous ses membres aborderont diverses facettes du dossier tout au long du premier semestre 2019, avec notamment une conférence qui s'est tenue à Paris le 9 janvier visant à faire un « point zéro » sur les négociations climatiques internationales après la COP24, puis deux séminaires à Bruxelles sur le thème d'une transition énergétique socialement responsable. ☞

Morgane Goret-Le Guen, chargée de mission à Confrontations Europe et **Michel Cruciani**, conseiller Énergie & Climat pour Confrontations Europe

LE PLUS DUR RESTE DEVANT NOUS

La communauté internationale avance lentement et ce malgré la succession de catastrophes naturelles et les rapports d'experts attestant la réalité du changement climatique. La COP24 qui s'est tenue en Pologne en décembre a révélé le peu d'allant des États qui craignent de figurer parmi les perdants des restructurations nécessaires et qui choisissent d'entraver toute action.

« **C**onférence de la dernière chance », « alerte rouge face au péril climatique », « course contre la montre »... Dans les semaines qui ont précédé la COP24⁽¹⁾, la presse internationale a utilisé les expressions les plus alarmistes pour illustrer le besoin urgent d'action, au terme d'une année 2018 marquée par les conséquences dramatiques de la hausse des températures. Sans doute fallait-il galvaniser les négociateurs qui risquaient d'être tétanisés par les difficultés à surmonter, visibles dès leur arrivée en Pologne dans la ville de Katowice, capitale de la Silésie, région vivant essentiellement de la ressource charbonnière et lieu hautement symbolique d'une transition qui ne se fera pas sans résistance ni sans douleur.

La COP24 s'est ouverte sur un tableau en demi-teinte : certes, 94 % des parties ont ratifié l'Accord de Paris de décembre 2015, malgré la sortie des États-Unis et la frilosité du Brésil, mais les émissions de la plupart des pays (dont la France) sont reparties à la hausse en 2017. La trajectoire n'est donc pas la bonne : les experts du GIEC⁽²⁾ ont retourné le couteau dans la plaie en publiant courant octobre un rapport spécial

illustrant l'ampleur des dégâts engendrés par une hausse des températures de 1,5 °C. Or les engagements pris par les États signataires de l'Accord de Paris nous conduisent à dépasser 3 °C... La COP24 comportait donc deux enjeux : officiellement, il s'agissait d'établir une sorte de code universel (*rulebook*) permettant à la communauté internationale d'apprécier les efforts de chaque État ; officieusement, les acteurs les plus impliqués (certains pays, des ONG, des collectivités, etc.) espéraient obtenir une révision à la hausse des engagements. En marge de ces négociations, l'ensemble des participants voulaient aussi s'assurer que les financements nécessaires seront disponibles à partir de 2020.

L'Union européenne à la peine

La COP24 a atteint son premier objectif : il existe dorénavant un ensemble de règles précises constituant un langage commun pour décrypter les engagements et les réalisations de tous les États. Côté financement aussi, les tendances sont bonnes. Le point noir demeure le manque d'ambition de la plupart des dirigeants politiques de la planète. D'un côté se trouvaient les pays publiquement réticents à agir : Arabie saoudite,

États-Unis, Koweït et Russie. Ceux-là ont continué à faire une promotion ouverte des énergies fossiles, refusant les changements massifs qu'impliquerait une réduction majeure des émissions. Face à ce signal très négatif, on a constaté un réel déficit de leadership au sein des États soucieux d'accélérer la lutte contre le changement climatique, voire une forme d'attentisme. La Chine et l'Inde en tête ont semblé prendre prétexte de l'inaction des pays du premier groupe pour refuser de s'engager plus avant.

L'Union européenne, qui a joué longtemps un rôle moteur au plan mondial, peine désormais à relever ses ambitions et est restée effacée à Katowice. Les divisions des Européens face à un rehaussement des engagements y sont apparues au grand jour. L'Allemagne figure parmi les plus réticents, visiblement effrayée par les difficultés domestiques qu'elle rencontre déjà pour atteindre son objectif 2020. La Pologne, quant à elle, considère le charbon national comme vital pour sa sécurité d'approvisionnement et repousse de plusieurs décennies toute perspective d'abandonner la houille dans son sous-sol. Même la France, qui veut se montrer bonne élève, s'est heurtée à un principe de réalité que lui ont rappelé les « gilets jaunes », la privant de toute possibilité d'influence internationale. Ces contraintes ont facilité le ralliement à un mot d'ordre : la transition écologique devra être « juste », c'est-à-dire mettre tout le monde à contribution, de manière équitable. À cet égard, la « Déclaration de Silésie » adoptée à la COP24 par les pays conscients de ce besoin de justice semble bien vague. Souhaitons que les candidats aux prochaines élections européennes s'en emparent pour lui donner de la consistance et éviter qu'elle serve d'alibi à la passivité en attendant les prochaines COP. ☞

Michel Cruciani, conseiller Énergie & Climat pour Confrontations Europe et **Morgane Goret-Le Guen**, chargée de mission à Confrontations Europe



1) 24^e conférence des pays signataires de la convention de l'ONU sur le climat.
2) Groupe international d'experts sur le climat.

COMMENT ACCROÎTRE LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE L'EURO ?

Dans le système monétaire international, l'euro reste le « brillant second » et le dollar la devise clé et ce malgré la politique protectionniste de Trump. L'euro pâtit de fait d'une Union bancaire incomplète et d'une Union des marchés de capitaux encore balbutiante. Comment faire en sorte de doter l'euro d'un véritable rôle international ?

Réponse avec **Michel Aglietta**, professeur émérite à l'université Paris Nanterre.



© Galina Peshkova

Quelle est l'importance de l'euro dans le système monétaire international (SMI) ? Il existe plusieurs indicateurs pour évaluer l'importance quantitative d'une devise dans les échanges internationaux. Comme les contreparties monétaires des paiements internationaux sont polarisées par le système de la devise clé, l'usage

des autres devises est réduit ou insignifiant. Il est surtout très stable dans le temps, tant que le système de la devise clé perdure.

Les réserves de change officielles sont une bonne indication de l'importance externe d'une monnaie. Mais les pays n'indiquent pas aisément la composition de leurs réserves. Aussi les estimations du FMI sur les propor-

tions de chaque devise dans les réserves mondiales de change sont-elles délicates. En 2014, la part de l'euro était de 24 % contre 61 % pour le dollar. Le yen et la livre sterling comptaient pour 4 % chacune. L'euro est certainement le « brillant second ». Mais il ne progresse pas, au contraire. En 2010 sa part était 26 % à l'orée de la crise de la zone euro. Surtout, en

1995, si l'on compte la somme des quatre devises (Deutsche Mark, Franc français, Couronne néerlandaise, Ecu) utilisées comme réserves de change parmi les monnaies que l'euro a remplacées, elle était de 27 %. La création de l'euro n'a donc provoqué aucun *momentum*.

Le même constat peut être fait pour les autres fonctions internationales. 26 monnaies sont ancrées sur l'euro contre 72 sur le dollar ; 20 % des prêts bancaires internationaux sont libellés en euros contre 57 % en dollars. Enfin dans les transactions entre devises sur les marchés de change (qu'il faut compter sur 200 % puisqu'il y a deux devises dans chaque transaction), l'euro est contrepartie dans 33 % des devises entrant dans les transactions contre 87 % pour le dollar.

Le développement de l'euro dans l'économie mondiale requiert une intégration bien plus complète de la zone euro.

À l'automne dernier, Mario Draghi a donné une conférence sur la situation actuelle de la zone euro et le besoin de la renforcer⁽¹⁾. On peut replacer son analyse dans les conditions préalables requises par les investisseurs internationaux pour adopter une devise : une stabilité raisonnable du taux de change effectif nominal qui est correctement réalisée pour l'euro, mais surtout la demande d'un actif sûr représentant l'ensemble de la zone euro, analogue au marché des obligations américaines à dix ans. L'émission de l'actif sûr achoppe sur l'incomplétude de la composante économique de l'union monétaire.

Insuffisance de l'Union bancaire

Les investisseurs étrangers à la zone euro ne peuvent qu'être rebutés par l'insuffisance de l'union bancaire qui a entraîné le repli des banques sur leur territoire national et par l'absence de budget commun qui empêche la formation d'un marché d'euro obligations, vaste, profond et résilient. Il s'ensuit, que même en comptant les investisseurs de la zone euro mais extérieurs à leur pays d'origine, seulement 30 % des obligations, 20 % des actions et 10 % des actifs bancaires sont détenus par des filiales bancaires et d'autres acteurs financiers extérieurs à leur pays.

Il faudrait donc compléter l'union bancaire et réaliser l'union des marchés de capitaux qui est encore dans les limbes. Cela veut dire établir

un Fonds commun (*backstop*) pour que la résolution des crises bancaires systémiques ne retombe pas sur les bilans des États les plus faibles. Il faut aussi une assurance des dépôts uniforme pour que les dépôts en euros représentent bien la même monnaie, quelles que soient les banques dans lesquelles ils sont détenus. Sous ces conditions la liquidité pourra circuler avec fluidité dans toute l'union. Quant à l'union des marchés de capitaux, elle est illusoire sans harmonisation de la fiscalité de l'épargne et de la réglementation commune des marchés sur lesquels interviennent les intermédiaires non bancaires dans leurs allocations de portefeuille.

Néanmoins, le partage privé du risque ne peut remplacer, mais seulement compléter le partage public du risque macroéconomique. Or le Semestre européen est un dispositif procyclique qui induit la restriction budgétaire dans les phases récessives du cycle des affaires et qui oppose les pays membres en concentrant les ajustements sur les pays déficitaires, contraints à un seul mécanisme : la dévaluation interne. En retour, de telles distorsions engendrent la fragmentation financière.

Nécessaire budget commun

Il s'ensuit qu'un budget commun de stabilisation macroéconomique, alimenté par les États membres, déclenché à partir d'un indicateur d'emploi observable et complété par une facilité d'emprunt contingente contre les chocs asymétriques qui épuiseront les ressources de certains pays, est l'innovation *sine qua non* pour compléter la zone euro. Cette innovation justifie un ministre des finances issu de l'Euro Groupe et une commission parlementaire composée de députés des parlements nationaux et de députés européens des pays de la zone euro.

La dégradation de la situation géopolitique appelle une puissance publique européenne.

La devise clé s'est imposée historiquement par demande d'une liquidité ultime acceptable par tous les participants aux échanges internationaux. Elle induit une hégémonie monétaire de l'émetteur qui est acceptable si elle est bénéfique, c'est-à-dire si elle est émise et gérée pour favoriser la participation de tous les pays à des échanges globalisés.

26 monnaies sont
ancrées sur l'euro contre
72 sur le dollar

Que signifie alors la devise clé émise par un pays dont le gouvernement est ouvertement protectionniste, se retire de toutes les règles internationales (défense commune de l'OTAN, traités multilatéraux, accord de Paris sur le climat) et profite de l'extra territorialité du système des paiements internationaux en dollars pour ostraciser certains pays ? C'est évidemment

contradictoire avec le concept et la logique même de la devise clé.

En outre, le pouvoir économique des États-Unis s'érode irrémédiablement

face à la montée de puissances continentales qui ne sont pas dans l'orbite politique des États-Unis. Le projet chinois de globalisation (*Belt and Road Initiative*) est en opposition totale avec le modèle « Wall Street » promu depuis près de 40 ans par l'avènement du néolibéralisme en Occident. Pour sauvegarder l'unité d'un monde multiforme et qui doit sauvegarder des biens publics globaux, il faut un multilatéralisme coopératif. Pour y participer pleinement, il faut que l'Europe existe politiquement comme puissance publique au côté des souverainetés nationales ; c'est la double démocratie.

Quelle est la conséquence monétaire pour l'euro de la reconnaissance d'un ordre mondial multilatéral ? Le principe de la devise clé disparaîtra. Un certain nombre de grandes monnaies seront au cœur d'espaces monétaires régionaux. L'euro devra disposer de l'espace financier lui permettant de rayonner au-delà de l'Europe ; ce qui implique les réformes identifiées ci-dessus.

En outre, le FMI redeviendra ce qu'il aurait toujours dû être : l'institution de concertation macroéconomique et monétaire mondiale. Cela implique que l'Europe soit représentée par une entité politique unique au FMI. Il faut donc impérativement fusionner les quotas des pays membres et élire un représentant unique de la zone euro dans un conseil de surveillance du Fonds dont les pouvoirs seront grandement renforcés. Ainsi l'euro deviendra une monnaie internationale de première grandeur dans un système monétaire multilatéral. ☞

Michel Aglietta, professeur émérite à l'université Paris Nanterre et conseiller scientifique au Cepii

1) Mario Draghi, "Economic and Monetary Union: past and present", Hertie School of Governance, Berlin, 19 septembre 2018.

CONSTRUIRE LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE DE L'EUROPE

À six mois des élections européennes de 2019, le risque est de plus en plus grand que les débats qui les précèdent se centrent sur des sujets et des thématiques purement nationales. Or, il y a encore deux mois, la possibilité d'un débat européen, véritablement transnational, avait émergé autour notamment du projet de souveraineté européenne. L'enjeu de souveraineté numérique est un des volets centraux du débat.

Plusieurs prises de position de dirigeants européens de premier plan ont légitimé la montée en puissance de la notion de souveraineté européenne ces dernières années : déclarations de la Chancelière allemande au lendemain de réunions du G7 et de l'OTAN particulièrement houleuses en mai 2017 (« *L'époque où nous pouvions nous reposer sur d'autres est en partie révolue. L'Europe doit prendre son destin en main* »), discours du Président français devant le Parlement européen le 17 avril 2018 (« *Nous avons besoin d'une souveraineté plus forte que la nôtre, complémentaire et pas de substitution, qui seule permettra de faire face aux grandes migrations, à l'insécurité planétaire, aux transformations économiques, sociales et environnementales* »), discours sur l'état de l'Union du Président de la Commission européenne le 12 septembre dernier (« *La géopolitique nous apprend que l'heure de la souveraineté européenne a définitivement sonné. [...] L'heure pour l'Europe de développer [...] cette capacité à jouer un rôle, en tant qu'Union, pour prendre de l'influence sur le cours des affaires mondiales* »), etc.

Et, l'Union n'est pas restée inactive. En particulier, dans le domaine de la défense dont elle était traditionnellement exclue, l'Union commence à se doter d'instruments (Fonds européen de défense, Coopération structurée permanente, etc.) lui permettant de devenir à terme un acteur militaire crédible au niveau international. Mais, la souveraineté ne doit pas être réduite à sa seule dimension militaire. Ses composantes économiques mais également numériques (à l'heure où nous assistons à la numérisation du monde) sont d'une importance égale. Cette dernière doit enfin être prise au sérieux par les Européens, qui doivent aujourd'hui aller au-delà des imprécations et



passer aux actes. Pour ce faire, un débat franc et éclairé doit avoir lieu entre Européens.

La donnée, matière première de la prospérité

C'est la nature même des révolutions technologiques que nous traversons qui nous l'impose. La matière première de la prospérité dans une économie numérisée est la donnée. Les voies et processus par lesquels l'exploitation de ces données produisent de la valeur sont certes encore mal connus ou restent à inventer. Il est néanmoins clair, comme le relève Jean-Gabriel Ganascia, éminent spécialiste de l'intelligence

artificielle, que la jalouse « appropriation » de gigantesques masses de données menée par les GAFAs (au contraire d'un certain nombre de programmes à destination des développeurs) confirme que la valeur se crée dans l'exploitation de celles-ci : « *Il faut comprendre qu'aujourd'hui la source de la richesse dans le monde numérique ne tient ni à ces algorithmes, dont les principes sont anciens, ni à leur programmation informatique, mais aux masses de données sur lesquelles ils sont mis en œuvre [...] Or, ces masses de données demeurent privées* ». Et, l'Europe de rater la révolution des plateformes numériques, ces « aspirateurs » à données...

Pourtant, il devient de plus en plus évident que le développement de l'Internet des Objets (IoT) – expression un peu fourre-tout qui décrit la transformation desdits objets en plateformes numériques – est la nouvelle frontière du développement de l'économie de la donnée. Lieux (ville, usines, etc.) et objets (du réfrigérateur aux systèmes complexes de mobilité, comme l'automobile ou l'avion) connectés ou intelligents sont autant de nouveaux capteurs, transformant notre monde et notre réalité en des ensembles de données, qui permettent d'offrir de nouveaux services au plus près des besoins des acteurs. Le développement de l'IoT est, avant tout, une révolution dans la collecte des données – première étape stratégique des chaînes de valeur numérisées. À terme, c'est le monopole des GAFAs dans ce domaine (et, dès lors, dans leurs exploitations) qui peut s'en trouver contesté. Et, les cartes de l'économie mondiale s'en trouveraient potentiellement rebattues.

Or, dans des domaines industriels marqués par un grand niveau de complexité et de technicité, les acteurs traditionnels ont un avantage. L'automobile en est un excellent exemple. Les difficultés rencontrées par Tesla dans la montée en cadence de la production de ses *Models 3* illustrent parfaitement que la maîtrise des technologies digitales ne suffit pas à « disrupter » une industrie complexe. Le savoir-faire et les compétences des constructeurs traditionnels – issus de longs processus d'innovation incrémentaux – apparaissent clés pour permettre la numérisation de ces marchés et de ces industries.

La stratégie d'alliance entre les GAFAs et les constructeurs automobiles témoigne de cet état de fait, démontre la complémentarité de ces acteurs... et soulève invariablement une série de défis cruciaux pour les industries mais également les sociétés européennes. La numérisation des marchés traditionnels a, en effet, jusqu'ici eu pour effet une formidable redistribution de la valeur au sein des chaînes de valeurs et a conduit à la concentration de celle-ci dans les mains de quelques acteurs (GAFAs américains, BATX chinois), dont les Européens ont été autant bénéficiaires (en tant que consommateurs) que victimes (en tant que producteurs). Avec le développement de l'IoT, les industriels européens tentent de tirer parti de leurs avantages compétitifs

respectifs mais avancent en ordre dispersé (au risque d'une déstabilisation de chaînes de valeur entières), tout comme les puissances publiques nationales ou européennes, qui échouent à leur apporter un réel support, en particulier sur la délicate question de la maîtrise de l'accès aux données collectées par les voitures connectées. Mais ce qui est vrai pour l'automobile l'est aussi pour de nombreux autres secteurs pour lesquels là aussi l'Europe.

Prendre le contrôle de nos données

La numérisation du monde pose à l'Europe une question existentielle. Nul besoin de grossir le trait pour comprendre que la paupérisation potentielle et durable des sociétés européennes est en jeu. Pour tout dire, ce constat n'est pas nouveau. Déjà en 2014, Pierre Bellanger (l'un des pionniers français des réseaux sociaux) soulignait dans des termes particulièrement clairs les enjeux qui se profilaient : « *Il est vraisemblable qu'en*

l'absence d'une stratégie concertée française et européenne, la vassalisation certaine de notre économie par la dépendance informatique ne nous permettra pas de conserver les libertés de choix et le niveau de vie qui est le nôtre »⁽¹⁾. Les effets de réseaux et les phénomènes de captation de valeur au sein des chaînes de valeur que permettent les transformations numériques amplifient la marginalisation progressive de l'économie européenne.

Aux Européens donc, tant au niveau de l'Union qu'aux différents niveaux nationaux, de se mobiliser. La bataille est loin d'être perdue pour l'Europe, qui a plusieurs atouts non négligeables (dans les domaines de l'intelligence artificielle ou de l'internet des objets, par exemple) à faire valoir dans la compétition mondiale. Encore, faut-il que les Européens se décident à s'engager dans ce combat... et qu'ils s'en donnent les moyens. C'est une vraie stratégie industrielle qui est nécessaire et qui est réclamée par les États membres. Mais les louvoisements européens sont particulièrement inquiétants. L'incapacité de la Commission à


formuler une stratégie industrielle européenne à l'horizon 2030 témoigne du chemin qu'il reste à parcourir et des lacunes en termes d'économie politique qui frappent les institutions européennes. Plusieurs chantiers nous semblent devoir être ouverts.

Si l'on s'accorde sur une définition large de la souveraineté, comme incluant la nécessaire maîtrise des déterminants de notre prospérité, alors, dans le monde numérique, nous devons reprendre le contrôle de nos données ! Il est clair que l'avènement de la donnée comme source de la valeur modifie les conditions de concurrence, mais également de coopération entre les entreprises au niveau européen mais également au niveau international, et en particulier transatlantique. La

Les effets de réseaux et les phénomènes de captation de valeur au sein des chaînes de valeur amplifient la marginalisation progressive de l'économie européenne

construction d'une liberté de la circulation des données au sein de l'UE ou d'un Marché unique numérique ne peut pas faire l'impasse sur l'importance des échanges de données entre entreprises (*B2B data sharing*), sujets pourtant trop peu traités au

niveau européen. Un débat doit être entrepris sur ces questions avec toutes les parties prenantes et une approche européenne en la matière doit être définie urgemment. Mais l'approche européenne ne peut pas être seulement réglementaire.

Au-delà de cette libre circulation des données (qui doit aborder la question du rapport avec le reste du monde), le marché unique numérique doit se construire sur des biens communs partagés qu'il convient de définir avec les parties prenantes pour permettre aux acteurs de réussir leur transformation numérique. Les PME, en particulier, n'ont pas nécessairement les moyens d'exploiter les données qu'ils génèrent ou collectent. Il y a là, par exemple, un potentiel pour permettre une transformation efficace et profonde du tissu industriel européen. Encore faut-il s'en saisir... 

Par Édouard Simon, directeur du Bureau de Bruxelles

¹⁾ *La souveraineté numérique*, Pierre Bellanger, Éditions Stock, 2014.

L'EUROPE ET LES JEUNES, UN MARIAGE PAS TOUJOURS AISÉ

Confrontations Europe mène depuis 2015 des projets auprès de jeunes Français, Allemands, Polonais aux parcours parfois éloignés des enjeux européens autour des questions d'insertion professionnelle et de mobilité. Cet automne, Confrontations Europe a réuni des jeunes de différents pays à Lille pour deux jours de débats afin de confronter les points de vue et de rendre l'Europe plus tangible, plus humaine.

L'Europe n'intéresserait personne et serait un sujet élitiste, bien éloigné des préoccupations des citoyens, notamment des plus jeunes... C'est là une opinion souvent entendue, voire relayée dans les médias. Mais l'initiative « *Hear my Voice* » menée par Confrontations Europe depuis 2015 démontre le contraire. « *Hear my voice* » a donné la parole aux plus jeunes sur les enjeux européens de mobilité et d'insertion professionnelle et n'a cessé de susciter intérêt et curiosité de la part d'un public de plus en plus nombreux. Notre think tank a souhaité approfondir l'expérience, d'abord en contribuant à la réflexion élaborée dans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe, lancées par la France puis réalisées partout en Europe au printemps 2018, puis en accentuant sa dimension transnationale grâce au projet Solidarity. Entre 2018 et 2019, Confrontations Europe s'apprête ainsi à mettre en œuvre des séminaires innovants et interactifs rassemblant des jeunes citoyens, dans sept pays européens, à savoir la France, la Belgique, la Pologne, la Serbie, la Hongrie, la République tchèque et

la Grèce portant sur des enjeux d'Europe, de jeunesse, d'élargissement de l'Union et des politiques d'asile et de migration.

La première édition du projet Solidarity a eu lieu à Lille les 3, 4 et 5 octobre derniers et a rassemblé une cinquantaine de jeunes français, allemands et polonais. Des premières contributions ont déjà pu être rassemblées sur les thèmes de recherche d'emploi et de mobilité en Europe.

Dès le premier jour, les participants ont été appelés à répondre à la question volontairement provocatrice : « *Chercher un travail en Europe aujourd'hui : mission impossible ?* ». Parmi les premières réponses, il apparaît évident que l'une des principales difficultés pour ces jeunes en situation de précarité demeure les problèmes d'orientation. Comme le prouvent leurs témoignages, ces jeunes ont pu être mal orientés, ou n'ont pas bénéficié de conseils adaptés à leurs envies ou aux débouchés réels du marché de l'emploi. Une majorité d'entre eux a donc l'impression d'avoir été placée à tort dans un parcours qui ne leur correspondait pas, ce qui a contribué à leur échec. « *On m'a forcé à choisir*

une filière plutôt qu'une autre, sous prétexte que la première avait déjà atteint un nombre maximum d'inscrits » explique David, jeune Français du groupe de la Garantie Jeunes. L'absence de passerelle entre les différents parcours accentue les effets pervers de ce fonctionnement. Nombreux ont également souffert d'*a priori* négatifs, encore persistants, à l'encontre des parcours professionnels « choisis ». Certains jeunes ajoutent éprouver désormais le sentiment de faire face à trop d'informations sans pouvoir choisir celles qui correspondraient à leurs attentes et leur offriraient des perspectives d'emploi certaines. Dès lors, même avec une formation en poche, l'entrée sur le marché du travail reste complexe à appréhender. Enfin, un autre aspect accentue leurs craintes : le point de vue du cercle familial. Suivre un parcours « trop long » peut être perçu comme une perte de temps vis-à-vis de la nécessité d'indépendance financière. Il en va de même de certains métiers qui sont, par essence, considérés comme inaccessibles à certains élèves en raison de leurs origines.

Besoin d'accompagnement

Autre sentiment souvent évoqué dans les débats : la solitude chez les jeunes en recherche d'emploi qui éprouvent alors le besoin d'être accompagné par une structure spécialisée. Plus les difficultés sont nombreuses (par exemple, le fait de ne pas maîtriser la langue du pays d'accueil ou d'être éloigné de sa famille), plus cette recherche de solidarité est forte. En effet, face au découragement que peut entraîner une période longue sans emploi, la définition d'objectifs avec l'aide d'un référent peut aider à mobiliser le jeune de manière plus efficace. Grâce à cette aide, Anthoumani de la Mission locale estime qu'il « *peut aussi mieux gérer [sa] timidité et donc mieux valoriser [son] profil* ».



Mais les attentes des jeunes par rapport à leur structure d'accompagnement apparaissent parfois démesurées. « *Les jeunes nous considèrent comme leur "héros" et pensent que nous allons résoudre tous leurs problèmes et leur trouver un emploi qui leur correspond parfaitement* », témoigne une représentante de la mission locale. Or, « *la mission locale n'a pas pour rôle de faire cette démarche à leur place. Sa mission est de donner aux jeunes tous les outils nécessaires pour qu'ils soient capables de le faire par eux-mêmes. De manière plus générale, elle est un lieu de rencontre quotidienne entre jeunes qui partagent les mêmes problématiques et les aide aussi dans leurs démarches administratives* ». En ce sens, la capacité à acquérir davantage d'autonomie semble s'inscrire dans un processus jugé trop lent par bien des jeunes, notamment en France.

Les accompagnements financiers sont aussi perçus comme des leviers très importants permettant à des jeunes de milieux défavorisés d'accepter un temps des stages et emplois peu rémunérés. Les programmes d'insertion sur le marché de l'emploi sous forme de contrats aidés ou de courte durée, tels que le mécanisme du service civique, sont également perçus positivement car ils donnent accès plus facilement à une expérience professionnelle.

Dans ce contexte, la persévérance et la volonté individuelle apparaissent donc comme des qualités essentielles pour réussir une recherche d'emploi. La capacité à « *se relever de ses échecs et à reconstruire sa vie grâce à ses seuls efforts nous aide à devenir plus responsables* », explique Szymon, venu avec le syndicat polonais Solidarność. Oser démontrer sa motivation est primordial. « *Le simple fait d'en vouloir et d'aller toquer à toutes les portes pour distribuer son CV nous aide dans la recherche d'emploi, non seulement pour atteindre nos objectifs, mais aussi pour acquérir une plus grande expérience en termes de persévérance et d'apprentissage de la vie* ». D'autant qu'un premier succès représente une motivation supplémentaire pour aller plus loin.

La question de la mobilité a été très largement évoquée lors d'un second atelier. L'indépendance acquise grâce à une expérience à l'étranger est évoquée en priorité. « *Partir pour un stage ou un travail à l'étranger démontre que l'on est capable de se débrouiller seule. C'est une chance, et cela nous ouvre des portes* », témoigne Alicia, ébéniste au sein des Compagnons du Devoir. En effet, une telle expé-



© Confrontations Europe

rience permet l'apprentissage « *sur le terrain* » d'une autre langue mais aussi la capacité à « *sortir de sa zone de confort* » et à faire face à un environnement nouveau. La curiosité vis-à-vis d'autres méthodes de travail est également forte, notamment auprès des jeunes qui partent dans le cadre de voyages encadrés par leur structure d'accueil. L'enrichissement culturel constitue un second attrait d'une expérience de mobilité à l'étranger, permettant d'améliorer ses capacités d'adaptation et d'accroître son appréhension de la diversité. « *Après avoir effectué un tel voyage, on est capable de repartir et de vivre n'importe où* », ajoute Pierre, jeune électricien chez les Compagnons du Devoir.

Mobilité ou sortir de sa zone de confort

Toutefois, les freins à la mobilité demeurent nombreux. Le premier étant financier. Les aides qui existent restent encore peu connues ou semblent difficiles à obtenir. Les démarches longues et complexes, dont dépendent entièrement ceux qui ne peuvent être soutenus par leur famille, découragent facilement, notamment ceux qui sont déjà pris par d'autres obligations (horaires professionnels, charge familiale, cours du soir...). Un départ à l'étranger reste perçu comme une démarche compliquée. « *L'étranger* » semble trop différent de ce que le jeune connaît déjà et revêt par conséquent un aspect hostile, renforcé par la barrière de la langue. La différence culturelle impressionne. Plusieurs participants évoquent l'attachement à leur pays d'origine : plus l'installation et les attaches y sont fortes, moins l'envie de partir est grande. La durée du séjour à l'étranger joue aussi un rôle majeur : parmi les participants, tous sont d'avis qu'une expérience courte reste souhaitable mais la possibilité de pouvoir revenir rapidement est rassurante.

Certains pays de destination, comme le Royaume-Uni ou l'Espagne, apparaissent également plus accessibles que d'autres.

Cependant, certains participants ne se sentent finalement pas légitimes à partir. « *Ce n'est pas pour moi*. » « *Je n'y ai jamais pensé...* » L'existence d'une structure d'accompagnement ou d'un service dédié au sein de la structure d'origine constitue donc une aide considérable. Le jeune se sent moins seul dans sa démarche et a le sentiment de pouvoir « *compter sur quelqu'un* » en cas de difficultés. Néanmoins, pour les missions locales, la question de la mobilité est moins mise en avant car tant les accompagnateurs que les encadrants sont déjà « *occupés avec toutes les possibilités qui existent sur place* » et s'intéressent en priorité à la recherche d'emploi au niveau local.

La mobilité n'apparaît pas non plus un sésame pour l'emploi. « *Beaucoup viennent en France avec l'espoir de trouver un travail mais c'est une illusion* », affirme Anthoumani de la Mission locale. En effet, si l'expérience de mobilité est traditionnellement perçue comme un enrichissement individuel, une représentante de la Mission locale de Lille évoque l'effet inverse que cela peut avoir : « *Certains employeurs considèrent qu'un CV avec trop d'expériences à l'étranger est un risque de former quelqu'un pour finalement le voir partir ailleurs* ». Ainsi la mobilité doit être une expérience bien encadrée et répondre à un projet professionnel défini. ☞

Marine Pouzoulet, chargée d'études à Confrontations Europe

La première édition du projet Solidarity bénéficie du soutien de l'EACEA, du ministère des Affaires étrangères, de l'OFAJ et d'Erasmus+.

CONSULTATIONS CITOYENNES : TRANSFORMER L'ESSAI

Un débat pour que les citoyens des 27 États membres puissent dire ce qu'ils pensent de l'Europe d'aujourd'hui et esquisser la forme de l'Europe de demain. Tel était l'objectif des « consultations citoyennes sur l'Europe » qui se sont déroulées d'avril à octobre 2018. Près de 1 800 débats ont été organisés, la majorité en France. Qu'en est-il ressorti ? Quelles pistes ont été esquissées ? Quel regard poser sur une telle initiative ? Ambitieuse mais qui semble avoir été quelque peu invisible.

L'Europe ne séduit plus. Ne convainc pas. Voire déplaît. C'est ce constat sans appel qui a conduit Emmanuel Macron dès son élection à appeler de ses vœux la tenue de « *conventions démocratiques sur l'Europe* » dans son discours à la Sorbonne de septembre 2017. L'idée – ambitieuse – est alors de lancer un vaste débat participatif et populaire dans l'ensemble des États membres sur l'Europe. La proposition se heurte à une forme d'indifférence polie mâtinée d'une forme de défiance de la part de pays qui ne considèrent pas une telle initiative comme prioritaire, voire qui la jugent bien trop franco-française. Le projet perd quelques plumes au passage en se transformant en simples « *consultations citoyennes* » quelques mois plus tard.

Lancées en avril dernier dans les 27 États membres, ces consultations se sont achevées à la fin octobre. Si le calendrier a été respecté par l'ensemble des États volontaires, le processus a été mené sur le terrain de façon très diverse : certains pays n'ont organisé aucun débat – c'est le cas de l'Italie ; d'autres ont choisi de chaapeauter entièrement le processus voire de l'orienter comme en Pologne ou en Hongrie ; d'autres encore ont rejoint timidement la démarche, organisant très peu de rencontres. Les débats ont aussi pris des formes très différentes : réunions thématiques ou conférences revêtant un intérêt national ou européen. La méthodologie se devait d'être participative et l'objectif était de faire remonter les attentes citoyennes à un plus haut niveau.

Le « bon élève » France

Le but a-t-il été atteint ? Rien n'est moins sûr tant ces consultations sont restées invisibles aux yeux du grand public, même en France qui fait pourtant figure de très bon élève. De fait, si l'on en reste aux chiffres, sur les 1 700 évé-



nements qui se sont tenus au cours de ces sept mois dans les 27 États membres près de 1 100 ont eu lieu en France ! La France a en effet choisi de mettre les petits plats dans les grands créant une structure dédiée : le secrétariat général des consultations citoyennes dépendant directement du ministère des Affaires européennes et sise au Quai d'Orsay. Un conseil d'orientation composé de personnalités spécialisées dans les affaires européennes, parmi lesquelles Marcel Grignard, président de Confrontations Europe, venait en appui de cette antenne. Et un comité de surveillance rassemblant un représentant politique par parti

politique présent à l'Assemblée nationale en garantissait l'indépendance. En France, chaque porteur de projet a dû faire labelliser son initiative et envoyer les conclusions par écrit au secrétariat général. Cette immense somme de données a été analysée afin de dresser un panorama synthétique des attentes des citoyens. Le résultat est édifiant, voire étonnant. Les 70 000 citoyens français qui ont participé aux consultations souhaitent plus d'Europe, une Europe plus écologique, plus éthique et à même de les protéger grâce à une plus forte harmonisation des règles fiscales et sociales. Plus solidaire aussi notamment afin de mieux accueillir les

migrants. Bien sûr, on est en droit de se demander si les citoyens qui se sont déplacés lors de ces consultations citoyennes sont représentatifs de l'ensemble de la population française et si cette ambition affichée à la fois humaniste, sociale et environnementale, qui est aussi celle de Confrontations Europe, s'exprimera de façon significative en mai prochain dans les urnes lors du scrutin européen.

Expériences inégales

Ces attentes françaises sont-elles d'ailleurs partagées ailleurs en Europe ? Sans doute pas vraiment comme l'atteste la synthèse⁽¹⁾ des consultations citoyennes proposée à l'issue du Conseil européen du 14 décembre dernier qui est de toute façon à prendre avec prudence tant il a dû être difficile d'établir une synthèse à partir de comptes rendus d'expériences nationales si diverses et inégales. De fait, peu de débats ont eu lieu ailleurs en Europe. Seuls quatre pays (Allemagne, Espagne, Finlande et Danemark) ont organisé une centaine d'événements, ce qui reste un chiffre assez faible. Douze autres États membres, parmi lesquels Malte, les Pays-Bas ou la Pologne, en ont compté moins d'une vingtaine. Et il a été impossible aux analystes d'EPC rédacteurs du rapport sur les consultations citoyennes⁽²⁾ de trouver des informations sur ce qui a eu lieu à Chypre, en Autriche, en Bulgarie ou encore en Grèce...

Le rapport commun élaboré à l'issue du Conseil européen du 14 décembre dernier n'apporte pas tout à fait les mêmes conclusions que la synthèse française. C'est en premier lieu l'inquiétude face à l'enjeu migratoire qui est mis en relief dans sa conclusion, ou l'importance que les citoyens accorderaient au marché unique. Les quatre points suivants se rapprochent certes un peu plus de la synthèse française : les citoyens auraient ainsi exprimé leur volonté de voir l'Union européenne devenir un acteur de premier plan dans la lutte contre le changement climatique, auraient fait part de leur souhait de voir l'UE réduire les inégalités sociales et économiques, s'imposer sur la scène mondiale notamment en complémentarité de l'OTAN et réussir à définir une identité européenne commune.

Que retenir d'un tel projet ? Les consultations citoyennes apparaissent surtout comme un coup d'essai qui est loin du coup de maître, sans doute car en amont aucune réflexion n'a

été menée sur les précédentes expériences de consultations menées dans les différents pays. Dès octobre 2017, Confrontations Europe avait tenu à souligner son enthousiasme face à l'initiative des « *conventions démocratiques* » souhaitées par Emmanuel Macron et avait à cette occasion signé un Appel en leur faveur avec les Eurocitoyens⁽³⁾. L'un des premiers souhaits de Confrontations Europe était alors que ces consultations soient l'occasion d'« *entendre toutes les opinions y compris ceux qui sont, parfois depuis longtemps, dans le doute, voire le rejet* ». Il est clair qu'en France en tout

cas ces conférences n'ont pas permis que s'établisse un large débat notamment avec les plus eurosceptiques des citoyens et c'est évidemment dommage. Les consultations ont été en France bien prises en charge par les associations agissant sur le terrain de l'Europe comme la tribune y invitait. Il n'est pas sûr néanmoins que cela ait été le cas dans des pays comme la Pologne ou la Slovaquie dans lesquels le processus a été entièrement porté par l'État. Autre lacune du processus tel qu'il s'est déroulé : son caractère bien trop cloisonné dans les frontières nationales. Certes la ministre des Affaires européennes, Nathalie Loiseau ou le président Emmanuel Macron se sont déplacés à l'étranger notamment à Malte, en Croatie ou encore au Portugal ou au Luxembourg pour participer à des consultations citoyennes. Mais peu d'événements ont rassemblé des citoyens de pays différents. Pire, le projet a été même instrumentalisé par certains États comme la Pologne qui, comme le rappellent les rapporteurs d'EPC, ont tenté de servir leurs intérêts nationaux en axant les débats sur les thématiques de souveraineté et de sécurité. Or, l'une des requêtes de Confrontations Europe avait été dès l'automne 2017 d'« *intégrer le regard des autres Européens* ». Enfin, l'un des souhaits exprimé avec force dans cet appel était justement d'« *aller au-delà d'un processus consultatif* » et rappelait que « *seul un processus délibératif, s'inscrivant dans la durée permet[trait] une véritable appropriation des enjeux et, à terme, le reflux des risques populistes* ». Là encore, le bât blesse puisque le caractère consultatif a été retenu. Il conviendrait sans doute afin de ne pas sombrer

définitivement dans le pessimisme de souhaiter que les synthèses des débats ne restent pas lettre morte.

Les résultats actuels doivent être pris en compte, notamment par les candidats au Parlement européen qui feront campagne au printemps 2019. Ces consultations pourraient

permettre d'évoquer des thématiques résolument européennes tant sur le plan fiscal, migratoire, climatique, économique ou social et d'envisager leur prise en compte à l'échelon européen. Cette exigence apparaît d'autant

plus forte, en particulier en France, au moment où la crise des « gilets jaunes » semble entraîner de graves confusions : les intérêts individuels qui s'expriment dans la rue reflètent-ils l'expression d'un collectif ? Quelle représentativité a une minorité qui se fait entendre avec force dans la rue ?

Comme l'écrivait Marcel Grignard, président de Confrontations Europe : « *Si la somme des intérêts individuels des citoyens ne fait pas l'intérêt général, la manière dont les États expriment leurs intérêts nationaux ne permet pas davantage de construire l'intérêt commun des citoyens européens* »⁽⁴⁾. Il convient de ne pas manquer la prochaine étape : inscrire les consultations citoyennes dans un véritable cadre transnational et ne pas laisser l'apanage du « transfrontière » aux seuls nationalistes et europhobes. Il ne faut pas attendre le Sommet de Sibiu de mai 2019 pour faire vivre les enjeux évoqués par les citoyens dans le débat public. La campagne en vue du renouvellement du Parlement européen doit être l'occasion d'en débattre un peu partout en Europe. 🇪🇺

Clotilde Warin, rédactrice en chef de *La Revue, Confrontations Europe*

1) Rapport conjoint des consultations citoyennes, Conseil de l'Union européenne, 14535/18, 3 décembre 2018.

2) The European Citizens' Consultations, Evaluation Report by Corina Stradulat and Paul Butcher, European Policy Centre and The Democratic Society, November 2018.

3) Retrouvez l'intégralité du texte sur le site de Confrontations : <http://confrontations.org/non-classe/conventions-democratiques-la-societe-civile-au-coeur-de-la-refondation-de-leurope>.

4) Cf. « Les consultations citoyennes : belle initiative dans un drôle de climat », juillet-septembre 2018, p. 30.

LE CINÉMA EUROPÉEN À L'HONNEUR !

« L'Europe autour de l'Europe », festival de films européens de Paris et de l'Île-de-France a, depuis 13 ans, présenté plus de 1 000 films de la Grande Europe, c'est-à-dire de 47 pays membres du Conseil de l'Europe. Ce festival a ainsi mis en lumière l'art cinématographique de la périphérie de l'Europe de front avec le cinéma de grands pays producteurs de films.

Les Oscars ont un pendant européen : les « Felix ». C'est en 1988 qu'a été remis le premier « Felix », un prix récompensant le meilleur film européen. La cérémonie organisée à Berlin-Ouest par Volker Hassemer, ambitieux et efficace député de Berlin pour la Culture, sacrera le film de Krzysztof Kieslowski, *Tu ne tueras point*. À l'époque le contexte politique était très tendu : l'Europe était divisée, l'effondrement d'une ancienne dictature était en cours, les guerres des Balkans allaient surgir... Mais l'impulsion est donnée. Quarante grands cinéastes venus de toute l'Europe, parmi lesquels Ingmar Bergman, Istvan Szabo, Wim Wenders, Krzysztof Zanussi, Henning Carlsen, réunis pour l'occasion, initient l'idée d'une « société européenne du cinéma ». Ces rencontres berlinoises signent la création de l'Académie européenne du cinéma (*European Film Academy*). Ingmar Bergman, le réalisateur suédois en est le premier président. Les objectifs principaux de l'Académie sont la promotion et la défense des intérêts du cinéma européen. Elle célébrera l'excellence et la diversité du cinéma européen. Elle cherchera à élargir et à diversifier le public, à attirer l'attention sur les nouveaux talents et à atteindre le public international.

Elle a surtout été un signal puissant de l'espoir européen et de la confiance en son potentiel. Sa charge symbolique est énorme.

Le prix de l'Académie récompensa dans les années 1990 des films aussi prestigieux que *Land and Freedom* du Britannique Ken Loach, ou *Breaking the Waves* du Danois Lars Von Trier en 1996. *Tout sur ma mère* de Pedro Almodovar ou encore, en 2001, *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain* ou *Gommora* (*Gomorra*) de Matteo Garrone en 2008 et *Youth* de Paolo Sorrentino en 2015.

Trente ans après, les élections européennes de 2019 approchent dans un contexte différent mais toujours complexe, difficile, tendu.



Le Brexit scelle une faille aux conséquences encore incertaines, les populismes semblent trouver du souffle partout en Europe, l'enjeu migratoire divise les Européens voire les tétanise... Il semblerait que le temps s'accélère et que nous régressons. Nous sentons que des idées, de nouvelles entreprises, de nouveaux souffles sont nécessaires pour l'Europe. Qu'au moment de sa plus grande faiblesse l'Europe pourrait retrouver son chemin.

C'est de l'amour et du respect de l'Europe qu'est née l'Académie, tout comme le festival « L'Europe autour de l'Europe » et tant d'autres projets. Il est peut-être temps de créer La Maison du cinéma européen contemporain, une sœur de l'Académie, de la Cinéma-thèque et de la Maison de la photographie européenne qui défendrait les intérêts de la nouvelle création cinématographique européenne encore différemment. Non pas une maison virtuelle mais un lieu permanent de rencontres entre cinéastes européens, professionnels du cinéma, historiens et critiques

de cinéma dotée d'une banque de données par pays où l'on pourrait rencontrer son futur producteur, distributeur, trouver des informations, des sous-titres, obtenir un soutien. Un lieu concret qui pourtant comprend et se sert de nouvelles technologies, des bienfaits du paradis virtuel que représente désormais notre monde à tous. Un lieu où l'on pourrait apprendre par les films qui sont nos voisins européens car c'est à travers les œuvres cinématographiques que le caractère européen multiple est le plus perceptible.

Autre donnée intéressante, le nombre significativement croissant de films coproduits en Europe depuis 1990 qui dément le postulat traditionnellement admis selon lequel une œuvre d'art « authentique » serait inéluctablement enracinée dans une et une seule tradition nationale. Au contraire, les nouveaux films font appel, s'inspirent, interpellent plusieurs traditions nationales européennes, son fond spirituel, artistique, philosophique, sa littérature, sa peinture et sa musique. La vitalité du cinéma européen est une certitude...

Alors que les tensions sont croissantes en Europe, le cinéma s'apparente à une passerelle entre les peuples. Comme le dit si justement le réalisateur grec Menelaos Karamaghiolis à propos de sa société de production : « *La compagnie cherche les sujets qui dépassent les frontières et les stéréotypes, les héros que la vraie vie néglige. En produisant des films de fictions, des documentaires, de l'art vidéo et des essais radiophoniques, notre but est de mettre en lumière les histoires qui peuvent servir d'outil essentiel pour le dialogue et le changement social* ».

La 14^e édition du festival « L'Europe autour de l'Europe », qui se tient à Paris et en Île-de-France du 14 au 31 mars, entend être ce lieu d'effervescence de la création européenne. ☞

Irena Bilic, déléguée générale du festival « L'Europe autour de l'Europe »

REFAIRE COHÉSION EN EUROPE

La quatrième édition des assises européennes du Long Terme, organisée par Confrontations Europe le 14 novembre dernier avec le soutien de la région Île-de-France, avait pour thème « L'Avenir de la Cohésion en Europe ». Retour sur une journée qui a rassemblé des économistes, des politistes, des acteurs du monde privé et de la société civile et offert des débats riches et nourris.

Malgré un contexte macroéconomique globalement plus favorable, la situation européenne reste inquiétante. Les investissements, s'ils ont repris, n'en restent pas moins à des niveaux inférieurs de 20 % à leur niveau d'avant 2008. De même, si la convergence a repris au sein de l'Union (en particulier entre Est et Ouest), le rythme de celle-ci est trop lent et les inégalités ont explosé. Pis encore, les pays de la zone euro divergent : l'Italie par exemple décroche et s'éloigne de l'Allemagne. Cette situation est intenable sur le moyen terme, et appelle à renforcer la compétitivité là où il y en a le plus besoin, et à accompagner ces actions de mécanismes de mutualisation pour assurer une certaine solidarité de la zone. Un fossé se creuse en Europe entre les sociétés européennes et en leur sein sous la pression des multiples transformations (économiques, sociales, technologiques, éco-

logiques, mais également culturelles et cognitives), avec les violences qu'elles supposent.

Besoins d'investissements massifs

La cohésion est une question existentielle pour le continent européen, dont l'histoire est profondément marquée par la tension entre recherche d'unité et revendication légitime de l'expression des diversités. Ce qui tient les Européens ensemble aujourd'hui, c'est probablement avant tout le contexte international, et l'instabilité qu'elle charrie. Pourtant face à Trump ou à la stratégie des routes de la Soie chinoises, l'Europe doit se réveiller. La conviction que la civilisation européenne n'est ni américaine ni chinoise ne suffira pas à assurer la cohésion du continent face notamment aux investissements chinois. Car, malgré un contexte de pression budgétaire forte, les besoins des sociétés européennes pour s'adapter aux mutations et transformations qui les

touchent sont immenses. En plus des nouveaux investissements nécessaires à assurer la prospérité de demain, le récent effondrement du pont de Gênes témoigne des besoins de maintenance parfois conséquents et non assumés des infrastructures existantes.

La crise migratoire, en particulier, a mis et met à rude épreuve la cohésion des Européens. Au niveau européen, l'absence de solidarité des Européens envers les pays dits de première entrée a provoqué des tensions très fortes dans ces États, qui sont également ceux touchés le plus durement par la crise économique et financière depuis dix ans. L'Italie est particulièrement affectée. Le malaise grandit et le pays jadis le plus europhile est aujourd'hui eurosceptique. En Grèce, la situation n'est guère plus réjouissante. L'accueil des populations amenées à rester durablement sur le territoire grec, malgré des progrès permis par la loi, reste très largement en deçà des besoins, celles-ci n'ayant quasiment jamais dans les faits accès aux soins ou aux formations nécessaires à leur intégration. Au-delà de la nécessaire révision des accords de Dublin, des investissements massifs sont là encore nécessaires pour permettre l'intégration de ces nouveaux arrivants.

Absence de stratégie européenne globale

Il y a un an, nous constatons la nécessité d'opérer un changement qualitatif dans l'approche européenne de l'investissement de long terme. Le bilan du Fonds Européen pour les investissements stratégiques (Fonds Juncker) confirme cette position. Le Fonds est certes un succès quant au volume de fonds mobilisés (l'objectif de 500 milliards d'investissement est en passe d'être atteint) et les projets sont pour la très grande majorité nouveaux (80 % des contreparties de la BEI). Mais, des besoins qui devaient en théorie être couverts par le Fonds ne le sont pas dans les faits : amélioration de l'employabilité, modernisation de la



formation, etc. confirmant ainsi le problème de pilotage politique de l'instrument.

Au cœur du problème, l'absence d'une stratégie européenne globale qui articule objectifs de développement et objectifs de cohésion. La stratégie Europe 2020, avec toutes ses limites, n'a même pas été révisée. La politique européenne de cohésion a très largement perdu de sa substance et est aujourd'hui utilisée comme guichet pour le financement d'autres politiques de l'Union (par exemple, en appui aux réformes structurelles dans le cadre de la gouvernance de l'UEM). De même, la question du transfrontière n'est toujours pas traitée. Si l'énergie solaire est plus simple à produire en Grèce qu'autour de la Baltique, c'est le contraire qui se produit, faute d'une stratégie d'investissement et de spécialisation productive au niveau européen, qui s'attaque notamment aux différences de conditions d'investissement au sein de l'UE et promeut l'investissement transfrontière.

Pourtant la politique de cohésion doit demeurer le bras armé de l'Union, avec un budget ambitieux. Or la Commission a proposé de baisser ce volet de 10 % dans le futur cadre financier pluriannuel 2021-2022. C'est certes loin des pires scénarios évoqués il y a quelques mois mais n'est clairement pas à la hauteur des enjeux. Cette baisse se fait principalement au détriment des régions de l'Europe centrale, dont il est vrai le PIB par habitant a connu un effet de rattrapage. Ainsi, la République tchèque va perdre 37 % des fonds qui lui sont attribués. Mais, le recours à un seul et unique indicateur n'est pas suffisant pour appréhender la complexité des situations aux différents niveaux régionaux et il faudrait l'enrichir pour permettre d'avoir une approche globale des problématiques de cohésion.

Un déblocage du verrou budgétaire est nécessaire pour permettre à l'Union (dans un contexte de contrainte budgétaire aux niveaux nationaux) de prendre ses responsabilités et de faire face aux besoins des sociétés européennes. Et, la logique de synergies des financements européens ne pourra pas pallier tous les besoins, loin s'en faut. Les négociations sur le futur cadre financier pluriannuel doivent donc être rouvertes à l'issue des prochaines élections. En particulier, la question des ressources propres doit – enfin – déboucher. Il est, en effet, temps de diminuer la dépendance du budget européen aux contributions natio-



© Confrontations Europe

nales de ses membres et des négociations sur le retour géographique de ces fonds. Bref, il est temps de refaire du budget européen un budget commun finançant des politiques communes à forte valeur ajoutée européenne.

Depuis les années 1980, l'économie et le social sont traités séparément en Europe. À l'échelle européenne le premier, au niveau national le second. Cette disjonction n'est pas tenable. Au lieu de provoquer les coopérations et les solidarités entre les nations, que Jacques Delors appelait de ses vœux, elle a favorisé la concurrence entre les sociétés et leurs modèles sociaux, qui auraient pourtant besoin d'être profondément modernisés. À cette concurrence sociale (couplée à une « fossilisation » des protections sociales) s'ajoute la carence de stratégie économique au niveau européen, liée au délitement de sa capacité prospective.

Il faut aujourd'hui admettre que l'Europe n'a pas vocation à devenir l'État providence du XXI^e siècle. La transposition de modèles nationaux (l'Europe providence) à un échelon européen est une illusion dangereuse car inaccessible et pas forcément souhaitable. En revanche, l'Europe a un rôle pour construire des biens communs partagés par les Européens qui leur permettraient de préparer l'avenir. Là encore, l'investissement de long-terme occupe une place centrale. L'investissement humain dans l'éducation, la formation, les transitions et mobilités professionnelles, etc. a été le grand oublié du plan Juncker. C'est pourtant lui qui conditionne cette réarticulation qui semble inéluctable. La construction d'un grand marché européen du travail transnational nécessiterait ainsi des investissements importants pour provoquer et accompagner les mobilités, mais aussi pour équilibrer

les dépenses des États dans la formation de ceux qui partent travailler ailleurs en Europe.

Mais, cette dissociation entre économique et social trouve plus largement sa racine dans la financiarisation de l'économie et attaque les modèles d'entreprise. L'expansion du modèle capitaliste anglo-saxon et de l'école dite de Chicago, pour lesquels l'entreprise appartient à ses actionnaires et la valeur à risque (*Value at Risk* – *VaR*) à court terme prime, s'est faite au détriment de modèles d'Europe occidentale non uniformes. La France, qui bascule progressi-

La politique européenne de cohésion a très largement perdu de sa substance et est aujourd'hui utilisée comme guichet pour le financement d'autres politiques de l'Union

vement vers le modèle anglo-saxon en est une des meilleures illustrations. Les différents chocs qui affectent les économies européennes (épuiement des ressources, vieillissement des populations, reprise de la financiarisation de l'économie, explosion des inégalités, tentations de repli national, etc.) aggravent cette tendance. Nous avons donc besoin de faire émerger un modèle capitaliste européen, permettant le partage des revenus et des responsabilités avec les parties prenantes, la projection dans le temps long, la réduction des inégalités, etc. Il s'agit de créer un cadre favorable à ce type de capitalisme et à la projection dans le long-terme. Chantier-clé pour l'émergence de ce modèle de développement, l'Union des capitaux et des investissements sur laquelle il doit pouvoir s'adosser. Là encore, beaucoup reste à faire pour pouvoir permettre à l'épargne importante des Européens d'aller là où elle est nécessaire. ☞

Par Confrontations Europe

CONFRONTATIONS EUROPE

LA REVUE



VOUS LISEZ **CONFRONTATIONS EUROPE LA REVUE**,
SOUTENEZ-LA EN VOUS ABONNANT ET/OU EN ADHÉRANT

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

NOM

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. : Fax E-mail

Confrontations Europe La Revue (4 numéros par an) 30 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de *Confrontations Europe* à l'adresse suivante :
Confrontations Europe, 227, boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris



CONFRONTATIONS
EUROPE



2019



*Prenons en main
notre destin d'Européens
pour revivifier notre
démocratie, concilier développement
économique, cohésion sociale et environnement...*



C'est le sens de notre activité.

Nous serons heureux de vous retrouver.

Nous vous souhaitons une excellente année 2019.



*Marcel Gnignard,
Président de Confrontations
Europe*

